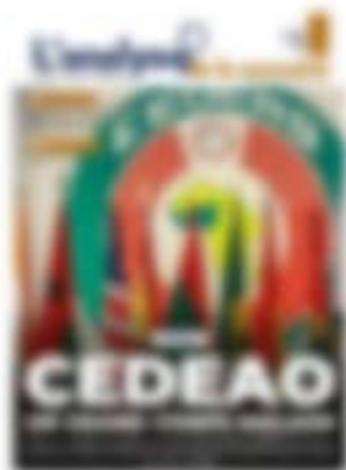


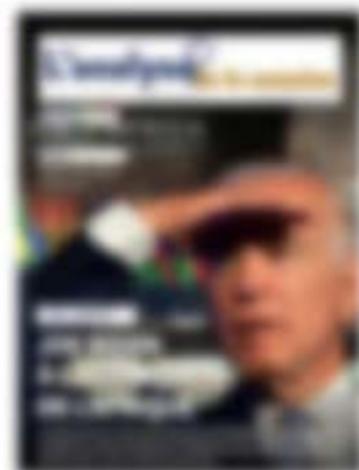
L'analyse de la semaine

ENQUÊTES - ANALYSES - PROSPECTIVE
www.analysedelasemaine.com

Numéro Spécial de l'année 2023



LES GRANDS TITRES DE L'ANNÉE **2023**



LE MALI ET L'ALGÉRIE : UNE AMITIÉ HISTORIQUE EN PERTE DE RYTHME



Pour s'abonner c'est très simple : 1. Créer un compte sur <https://www.analysedelasemaine.com> 2. Choisir sa formule d'abonnement 3. Payer via son compte Paypal ou carte bancaire (Visa, Mastercard...) et Orange Money

Mensuel : 5.000 FCFA (7,99 €) | Annuel : 58.000 FCFA (89,99 €)

Notre expertise en communication et transformation digitale : Conseil, élaboration et conduite de stratégies de communication



L'ATOUT TECHNIQUE DES INSTITUTIONS

ETUDES TECHNIQUES

PROSPECTIVES

COMMUNICATION

RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES



AFRIQUE :

L'EAU, UN ENJEU DE SÉCURITÉ DANS LE SAHEL

L'eau, c'est la vie. C'est une ressource indispensable pour la vie humaine et végétale. Pourtant, l'eau devient de plus en plus une ressource rare et très mal répartie dans plusieurs régions du monde. En Afrique, plus de 40% de la population n'a pas accès à une source d'eau potable.

”

Le réchauffement climatique et ses séquelles sur le continent africain sont énormes. Selon les chiffres publiés par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), près de 40 % de la population africaine n'a pas accès à une source d'eau potable. De plus, l'Afrique subsaharienne est la région du monde la plus touchée par le manque d'eau, avec plus de 300 millions de personnes qui n'ont pas accès à une source d'eau améliorée. 70% de la population de la région ne dispose pas de systèmes d'assainissement adéquats. Au Sahel, la situation est encore plus précaire, car les populations dépendent principalement de l'agriculture et de l'élevage pour leur subsistance, ce qui les rend

vulnérables aux changements climatiques.

LE SAHEL, UN CAS IMPORTANT

Le Sahel est devenu durant les dix dernières années un enjeu géopolitique majeur pour les grandes puissances du monde. A ce titre, en un laps de temps, la région est devenue le théâtre d'affrontements hégémoniques. Toutefois, les défis climatiques dans cette région passent sous silence des médias obnubilés par des

questions de terrorisme, de pouvoir ou de coups d'Etat.

Or, de toute évidence, le terrorisme est loin d'être la seule et unique source d'insécurité dans le Sahel. La plupart des communautés de cette région du monde vivent de l'agriculture et de l'élevage. Toutes choses qui nécessitent un accès important à l'eau pour le maintien de l'équilibre économique, la préservation de la cohésion sociale et le vivre-ensemble.

En d'autres termes, la paix est menacée dans le Sahel non pas par le fait du terrorisme uniquement. Les défis climatiques et le manque d'accès

équitable à l'eau potable constituent par ailleurs une source d'insécurité de premier plan. La sécheresse, la dégradation des sols et les changements climatiques ont entraîné une diminution de l'eau disponible, exacerbant les problèmes de sécurité dans la région.

La disponibilité de l'eau est désormais une problématique majeure dans cette partie du monde, avec des impacts considérables sur la suffisance alimentaire, la santé, le développement économique et social.

LA PART DE RESPONSABILITÉ DES ETATS

Il est évident que les Etats africains ont une part de responsabilité importante face à la rareté d'eau potable sur le continent. L'absence de politiques publiques adaptées pour une bonne gestion équitable de l'eau est sans doute l'une des causes directes de l'exacerbation des conflits entre communautés autour de la gestion de l'eau. Des stratégies d'utilisation optimale de l'eau doivent être pensées et mises en œuvre dans les localités où l'activité économique repose sur l'usage de l'eau. Il faut donc une politique de l'eau pouvant contribuer au développement social et à une croissance économique inclusive.

Par ailleurs, les autorités publiques devront anticiper les conséquences liées à la rareté de l'eau afin d'en atténuer l'ampleur. La rareté de l'eau est un facteur non négligeable dans la mesure où elle conduit à un déplacement massif des populations, à un changement d'habitude en termes d'activités et de consommation économique. En outre, cette rareté de l'eau accroît les risques de conflits entre agriculteurs et éleveurs de troupeaux. Toutes choses qui constituent des menaces réelles pour la sécurité dans la région. Il importe donc que les Etats du Sahel conjuguent leurs efforts pour faire face aux défis climatiques, et particulièrement à la rareté de l'eau, afin de mieux lutter efficacement contre l'insécurité.

Les Etats du Sahel doivent mobiliser la diplomatie afin de créer une véritable coopération internationale autour de l'assainissement et de l'eau. Il y a lieu de penser à des stratégies de partage d'expérience en matière de stockage et de gestion de l'eau. En outre, un transfert de technologies entre Etats africains est néces-

saire et indispensable. Il convient de mutualiser les efforts en vue de créer une synergie autour du financement des projets visant à améliorer l'assainissement et l'accès à des sources d'eau potables par des populations.

LES FEMMES ET LES ENFANTS... LES PLUS VULNÉRABLES

La région du Sahel est une zone semi-aride qui connaît des périodes de sécheresse récurrentes. Cette situation est aggravée par le changement climatique, qui rend les périodes de sécheresse plus fréquentes et plus sévères. C'est donc une zone qui est vulnérable aux changements climatiques, avec des conséquences sur la disponibilité de l'eau, la production et la sécurité alimentaire.

Les communautés locales de cette région sont particulièrement touchées par le manque d'eau. Les femmes et les enfants sont souvent chargés de collecter de l'eau pour leur famille, ce qui limite leur accès à l'éducation et leur participation à la vie économique et sociale. Ce n'est pas nouveau : en toute situation de crise humanitaire, les femmes et les enfants sont celles et ceux qui forment les couches sociales les plus vulnérables.



SAHEL-FRANCE :

LE GRAND DIVORCE

Installée dans le Sahel depuis 2013, l'armée française est en passe de plier bagage. De l'implosion du sentiment anti-français aux accusations de collaboration avec les terroristes, les militaires français sont à un pas d'un départ forcé après dix-ans de présence dans le Sahel.

”

En effet, après son départ en catastrophe du Mali le 15 août 2022, l'armée française s'est très vite redéployée au Niger avec le soutien et la bénédiction de l'Union européenne (UE). Un déploiement qui s'est effectué dans un contexte de forte tension entre l'Elysée et les nouvelles autorités de Bamako issues d'un double coup d'Etat.

Concrétisé à la suite d'un débat public au parlement nigérien, le redéploiement des forces françaises au Niger avait été perçu comme une alternative pérenne et bien plus solide. Plusieurs éléments d'analyse confortaient ce point de vue. Le premier élément dans ce sens était lié au fait que ce redéploiement reposait sur le consentement des autorités politiques des

deux pays ; et ensuite, le second élément qui était de l'ordre des valeurs, faisait référence au fait que le Niger était un pays gouverné par un pouvoir démocratique contrairement au Mali où des militaires avait pris possession du pouvoir.

Toutefois, la donne a changé depuis que le président nigérien **Mohamed Bazoum** est renversé par un coup d'état survenu le lundi 26 juillet 2023. Un coup d'état opéré par le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP) dirigé par le général **Abdourahamane Tiani**, chef de la garde présidentielle du Niger. Jusqu'alors, ce militaire âgé de 59 ans et commandant de la garde présidentielle s'était fait discret sur la scène politique. Cependant, plusieurs sources affirment qu'il n'était plus en phase avec le président **Mohamed Bazoum** et que ce dernier devait procéder bientôt à son remplacement. Mais entre temps, un coup d'état a lieu, et le destin de l'armée française dans le Sahel bascule désormais.

QUAND LA PRÉSENCE MILITAIRE DEVIENT UN FACTEUR DE TROUBLE

C'est bien assez bizarre de le dire ainsi, mais la présence militaire, plutôt que d'atténuer



l'insécurité dans le Sahel est devenu un facteur de déstabilisation des régimes. A la suite de la victoire en pompe de l'opération Serval (2013) qui s'est ensuite transformée en opération Barkhane avec comme ultime objectif de lutter contre le terrorisme dans toute la région, la France s'est enlisée dans les sables mouvants du Sahel. Pendant ce temps, l'insécurité persistait et continuait de gagner du terrain. Une situation qui a sans doute exaspéré plus d'un, tant dans le rang des armées régaliennes locales que dans l'opinion publique nationale des Etats du Sahel.

Au Mali comme au Burkina, les populations s'interrogent et ne comprennent pas comment avec autant d'arsenal militaire, les forces françaises ne parviennent pas à déloger les terroristes. Ce paradoxe flagrant a lourdement contribué à nourrir dans l'opinion publique nationale l'idée que la France serait complice des terroristes dans le Sahel.

L'immobilisme de l'armée française combiné aux bavures dont elle s'est rendue coupable notamment à Bouty, au Mali, le 3 janvier 2021 où 19 civils sont morts dans des bombardements français alors qu'ils assistaient à un mariage, selon des sources locales et un rapport des Nations Unies (ONU), ont renforcé la méfiance des populations locales vis-à-vis des troupes françaises.

Pourtant, comme le soutenait à juste titre le philosophe anglais **Thomas Hobbes**, dans son célèbre ouvrage *Le Léviathan*, « de la méfiance naît la guerre ». Ainsi, au fur et à mesure que la méfiance s'installait entre les populations et les forces étrangères, la coopération militaire

entre la France et les Etats du Sahel traversait des soubresauts et des moments de crise. Ce qui allait aussi compliquer la collaboration en termes de transmission de l'information et du renseignement. Toutes choses qui frustrent l'armée régulière engagé sur le terrain qui, à son tour, se rebellera contre les pouvoirs politiques en perpétuant des coups d'état à chaque fois que l'occasion était favorable. C'est le scénario type qui s'est produit au Mali et qui s'est répété presque de la même manière au Niger.

UNE FRANCE PATERNALISTE ET NÉOCOLONIALE AU SAHEL

L'une des grandes difficultés de la France dans le Sahel a été son incapacité à percevoir tout le changement opéré par les populations africaines durant les vingt dernières années. La nature de la politique française en Afrique donne l'impression que nous sommes toujours aux années 1960. L'ère du *béni-oui-ouisme* est révolue il y a bien longtemps. La jeunesse africaine actuelle, née à l'époque de l'internet et bercée par les réseaux sociaux n'entend point faire la courbette devant aucune puissance étrangère. Consciente de son rôle dans le jeu de la mondialisation, cette jeunesse africaine ne souffre d'aucun complexe d'infériorité et entend participer pleinement à la vie politique de la nation. Pourtant, c'est bien cette jeunesse qui a bousculé la France vers la sortie et avoir été la première à dénoncer la posture paternaliste du président français **Emmanuel Macron**.

On se souvient de la visite de **Macron** au Mali au lendemain de son élection lorsqu'il s'est rendu directement à Kidal sans passer par Bamako où réside pourtant le président de la république

maliennne. Il a fallu que le président du Mali à l'époque, **Ibrahim Boubacar Keita (IBK)** le rejoigne à Kidal pour s'entretenir avec lui sur la situation sécuritaire du pays. Mais ce n'est pas tout.

On se souvient aussi de grand sommet organisé à Pau où **Emmanuel Macron** avait invité l'ensemble des chefs d'Etat du Sahel pour les inviter à prendre leur responsabilité vis-à-vis de la situation sécuritaire au Sahel devenu le nid du terrorisme et du djihadisme de tout genre. Ces actes posés par le président français ne sont passés inaperçus sous l'œil vigilant d'une jeunesse africaine engagée politiquement. C'est pourquoi elle s'est organisée au Mali, au Burkina-Faso, tout comme au Niger pour dire non, non pas aux citoyens français vivant en Afrique, mais à la politique africaine de la France qui s'assimile plus à l'ingérence ou à un néocolonialisme qui ne dirait pas son nom.

APPRENDRE DES ERREURS DU PASSÉ

Le double jeu de la France a sauté aux yeux de tous lorsque l'Élysée a condamnée de toutes ses forces le coup d'état au Mali tout en appuyant solidement les putschistes du Tchad. Aux uns les blâmes et les insultes, et aux autres, les éloges et les applaudissements. Il faudrait que cela cesse si la France souhaite rester en cohérence avec ses propres valeurs que sont celles de la liberté et de la démocratie. En outre, la cessation de ce double jeu est aussi la condition indispensable pour un partenariat sein et équitable.

Ce qui est sûr, avec la chute de **Mohamed Bazoum**, c'est toute une région qui bascule dans des régimes militaires. Ce qui change complètement la donne dans le Sahel. Les cartes sont désormais rebattues et la France semble être de plus en plus éjecter vers la sortie. L'UE et les Etats-Unis (USA) de **Joe Biden** associent leur voix à celle de la Communauté Economique Des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour exiger la libération de **Mohamed Bazoum** et le retour rapide à l'ordre constitutionnel. A défaut de quoi, une intervention militaire de l'Organisation sous-régionale serait l'unique et la dernière option à envisager. A ce titre, la CEDEAO a donné aux putschistes un ultimatum qui arrive à terme le dimanche 6 août 2023.

UNE DÉCLARATION DE GUERRE « COMMUNE » ?

A la suite du communiqué de la CEDEAO, le Burkina-Faso et le Mali ont laissé entendre dans un communiqué officiel que, toute intervention militaire au Niger s'assimilerait à une déclaration de guerre au Burkina-Faso et au Mali. Cette déclaration commune du Mali et Burkina-Faso suscite beaucoup d'interrogations tant sur la viabilité de la CEDEAO sur les prochaines années que sur la sincérité des militaires à laisser au plus vite le pouvoir aux civils.

Ballan DIAKITE, Politologue.



LIBERTÉ

SAHEL :

LA DÉLICATE MISSION DE LA PROTECTION DES LIBERTÉS FONDAMENTALES

Dans un Sahel miné par le terrorisme et des coups d'état à répétition, l'état de la démocratie et des droits de l'Homme apparaît, avec une évidence absolue, comme une inquiétude générale et une menace réelle à prendre à bras le corps. A ce titre, devrait-on considérer l'irruption des militaires dans le champ politique comme une opportunité ou comme un défi ?

”

libertés fondamentales, mais aussi de la liberté tout court de faire ce que l'on veut dans les limites fixées par la loi. Tout comme la définition des rôles de chaque acteur concernant son fonctionnement, comme les militaires dans leur rôle de protection des citoyens, les dirigeants élus pour la satisfaction des besoins des citoyens en les rendant

redevables et bien d'autres parties prenantes comme les journalistes. Pour ce faire, hormis la définition des rôles clés, chaque acteur agit dans un cercle prédéfinis par la loi.

La démocratie menacée au Sahel, un constat général

Il arrive de constater parfois des débordements soit de la part des élus pour des raisons, selon eux, préserver l'ordre public. Ce qui implique très généralement la restriction de l'espace public. Pour dire que cet espace démocratique est menacé dans de nombreux endroits dans le monde. Bon nombre de gouvernements ont adopté des lois restreignant les libertés civiques

Démocratie, un concept difficile à définir

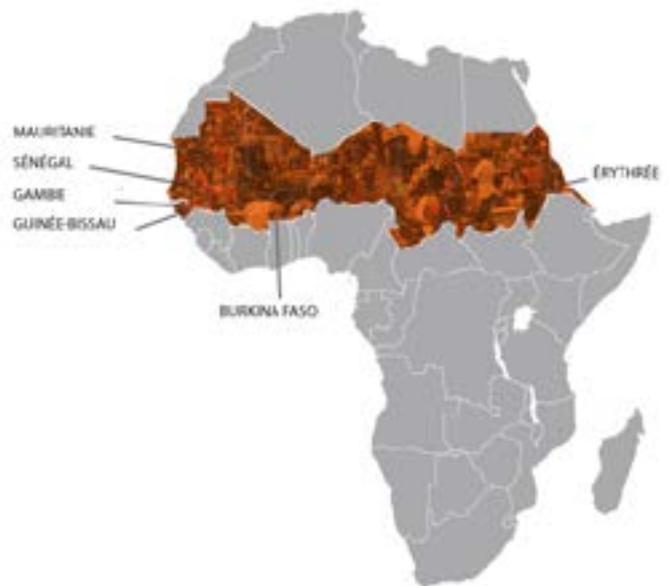
Alors que la démocratie continue son chemin avec ses faveurs à l'endroit des citoyens depuis son avènement à nos jours, force est de constater que les circonstances l'obligent à prendre plusieurs formes qui lui sont inhabituelles. Ce fait passe son chemin dans les démocraties anciennes depuis le temps des cités grecques, aux temps des Etats modernes. Connue sous la définition populaire de « pouvoir du peuple par le peuple pour le peuple ». Cette formule lui servant de définition démontre la volonté du peuple à élire le dirigeant de son choix au pouvoir sans contrainte majeure. En d'autres percées de pensée, elle traduit, non seulement le respect des

ou rendant difficile le travail ou le financement des groupes de la société civile. Dans certains cas, ils ont renforcé la surveillance des citoyens ordinaires, des militants et des organisations de la société civile ; dans d'autres cas, ils procèdent à une répression directe et à des arrestations. Surtout des mandats de dépôts en placement provisoire sans suite.

Au Sahel central, les États ne font pas totalement table rase à ce processus, mais sous les régimes actuels, l'on peut estimer qu'ils adoptent plus la posture du dernier postulat. Aussi, ces sociétés civiles sont également menacées par des acteurs non étatiques, notamment de puissantes entreprises, des groupes extrémistes de droite et des groupes fondamentalistes. Mieux, cette attitude est fréquemment remarquable sous les régimes démocratico-militaires : cas du Mali et du Burkina Faso. Puis, les coulisses d'engrenage à savoir le cas du Sénégal avec l'opposant **SONKO** et du Niger par l'arrestation du Leader du mouvement M62. Ainsi, viennent s'ajouter les problèmes liés à la gouvernance politique, électorale, démocratique, sécuritaire, sociale, économique voire d'autres phénomènes en lien avec la gestion des affaires publiques. Bref, la combinaison de ces maux participe pleinement à la mise en cause de l'espace civique démocratique. Autres faits, les ruptures constitutionnelles qui agacent très souvent les populations ainsi que les activistes à sortir de leur silence pour dénoncer et se trouvent confrontés à des violations de leur droit d'exercice du métier.

La nécessité de renforcer l'espace civique démocratique

L'espace civique est l'environnement qui permet aux individus et aux groupes de participer de manière significative, en ligne et hors ligne, à la vie politique, économique, sociale et culturelle de leur société respective. Il est aussi défini comme l'obligation de l'État de respecter, en droit, en politique et en pratique, des libertés d'association, de réunion pacifique et d'expression. Ainsi que tout ce qui va avec le respect et la sauvegarde du principe des trois P (Protection – Promotion - Participation). Le respect de ces principes



par les États du Sahel permettrait de renforcer la dynamique démocratique dans cette sous-région africaine, théâtre de toute sorte de violation de droits humains et d'attaques terroristes de tout genre.

Seydou BAMBA, Analyse politique.



LA DEMOCRATIE :

UN LUXE POUR L'AFRIQUE

Du Mali au Tchad en passant par la Guinée et le Burkina, des militaires se sont royalement installés au pouvoir sous les acclamations grandioses de la rue. Bien que le contexte sociopolitique soit différent d'un Etat à l'autre à bien des égards, on pourrait tout de même remarquer une certaine similitude dans l'analyse et l'enchaînement des causes ayant conduit à la rupture démocratique dans ces pays susmentionnés.

”

En effet, la mauvaise gouvernance et la détérioration rapide du climat sécuritaire sont, indiscutablement, les deux dénominateurs communs que partagent presque tous les Etats de l'Afrique subsaharienne, en l'occurrence ceux du grand Sahel.

La gestion laxiste de la question sécuritaire s'inscrivant dans un contexte global de faille de gouvernance a été, sans doute, un enjeu déterminant dans le renversement des régimes issus des urnes jugés « incapables » et « incompetent » pour changer la donne.

Cela a justifié le départ forcé du président **Ibrahim Boubacar Keita** du Mali, du président **Alpha Condé** de la Guinée et du président **Roch Marc Christian Kaboré**.

La situation était bien différente au Tchad où l'on a assisté, après le décès héroïque du président **Idriss Déby** sur le champ de bataille, à une passation dynastique du pouvoir

accompagnée de la grâce et de la bénédiction de la communauté internationale, la même qui condamne de toute ses forces, la prise illégale du pouvoir par des militaires au Mali, au Burkina et en Guinée. Que révèlent ces événements sur la santé démocratique de l'Afrique ?

Le coup d'Etat pour rectifier les errances des démocraties fantoches ?

Il n'est un secret pour personne que la démocratie en Afrique ne l'est qu'en façade. Derrière le

rideau doré qui sert à embellir majestueusement la scène et à donner un fond de toile éclatant au spectacle, il se passe de combines et de jeu d'alliance contre nature qui extirpe de la démocratie de toute sa substance.

Entre volonté des Chefs d'Etat de se maintenir au pouvoir et l'ambition des opposants de conquérir le pouvoir par tous les moyens, les Etats africains se déchirent de l'intérieur et les élections deviennent sources de fractures politiques. C'est bien en Afrique que les périodes électorales sont perçues comme de forts moments d'anxiété et d'inquiétude par les populations.

En effet, les contestations post-électorales comme celle de la Côte d'Ivoire en 2010 ou encore celle du Mali en 2018 à la suite des législatives controversées servent d'exemples patents pour illustrer les conséquences désastreuses d'élections instrumentalisées en Afrique.

Or, l'élection apparaît comme le mode de désignation le plus adapté au contexte spécifique de la démocratie moderne. A ce titre, elle devrait participer de la stabilisation des institutions démocratiques et de la paix sociale, ce qui n'en est visiblement pas le cas.

Par ailleurs, il est imprimé dans la conscience collective que la démocratie dans sa pratique quotidienne aurait été la source de tous les maux de gouvernance liés à la corruption, à la délinquance financière, au népotisme, au favoritisme, etc. Toutes choses qui ont contribué à casser le ciment de confiance entre la base et le sommet de l'Etat.

Au-delà des frontières, l'ensemble de ces problèmes de gouvernance et de sécurité ont été mobilisés pour justifier les coups d'Etat et faire adhérer les masses populaires au projet politique des militaires. A en croire certains proches ou alliés du pouvoir, les militaires ont irruption sur la scène politique afin de redresser la démocratie en Afrique et redonner au continent sa souveraineté et son indépendance. Du Mali au Burkina en passant la Guinée, ce constat est partagé.

Le coup dans le coup, la méthode est-elle bonne ?

Dans un autre registre, le Mali et le Burkina font exception dans cette dynamique de *colonélisation* du pouvoir en Afrique de l'Ouest. Ce sont les deux seuls Etats ayant connu un coup d'Etat dans un autre coup d'Etat. En d'autres termes, les deux pays ont consommé deux coups d'Etat en l'espace d'une année. La raison ? Rectifier le tir !

Bon, admettons qu'à chaque fois qu'il y a désaccord idéologique sur la conduite des affaires publiques, que les uns prennent des armes contre les autres, nous allons tomber dans le cercle infernal de crises interminables. Les conséquences de « coup dans le coup » pourraient in fine s'avérer plus désastreuses que celles de démocraties fantoches.

L'urgence est donc à la sécurisation des frontières et à la concrétisation de réformes institutionnelles pouvant conduire à une stabilisation politique durable et au développement socioéconomique des populations locales. La démocratie est loin d'être un luxe pour l'Afrique pourvu que l'on sache s'en servir et l'adapter à notre contexte socioculturel et historique.

Ballan DIAKITE, *Politologue.*



SÉNÉGAL-FRANCE :

UNE AMITIÉ DANGEREUSE ENTRE MACKY SALL ET MARINE LE PEN

Une information selon laquelle le président Macky Sall aurait donné une somme colossale de 7 milliards de FCFA environ à la présidente du Rassemblement national (RN), Marine Le Pen, fait actuellement polémique dans le débat politique sénégalais et jette le discrédit sur le régime au pouvoir.



La présidente du Rassemblement national (RN) français, **Marine Le Pen** est à nouveau au centre d'une polémique, dont seul le Sénégal a le secret. Sa visite au Sénégal était déjà très commentée. Cette fois-ci, c'est **Cheikh Hadjibou Soumaré**, ancien Premier ministre, qui interpelle directement le président de la République à travers une série de questions, notamment sur une supposée somme d'argent que le Chef de l'Etat aurait remis à la cheffe de file de l'extrême droite française.

UN TÊTE-À-TÊTE EN CATIMINI ENTRE MACKY SALL ET MARINE LE PEN

Le gouvernement avait réussi à faire oublier la visite de **Marine Le Pen** au Sénégal, dont le point d'orgue fut sa réception au Palais de la République par le président **Macky Sall**. Cette rencontre entre **Macky Sall** et la candidate malheureuse au second tour de l'élection présidentielle française de 2022 a été

dénoncée par plusieurs acteurs politiques et de la société civile. Elle a été qualifiée de honteuse par plusieurs personnalités. D'ailleurs, comme si le président sénégalais s'en cachait, il n'y a aucune image officielle de l'entrevue. Rappelons que **Marine Le Pen** a été introduite auprès de **Macky Sall** par **Philippe Bohn**, proche conseiller de Marine

Le Pen et ancien PDG de Air Sénégal. C'est par ailleurs **Marine Le Pen** elle-même qui en a informé les médias. Jusqu'ici la présidence sénégalaise n'a communiqué ni sur la visite de **Marine Le Pen** ni sur sa rencontre avec le président. Les positions de **Marine Le Pen** et avant elle de son père et du Front national, et maintenant du Rassemblement national, sont en effet bien connus des Sénégalais. La crainte a souvent été exprimée de voir le FN et aujourd'hui le RN qui lui a succédé, prendre les rênes du pouvoir en France. La progression rapide de l'extrême droite en France et en Europe, depuis la fin des années 1990 inquiète les diasporas africaines, celle sénégalaise en particulier. Cette perspective inquiète également les Sénégalais lambda.

En effet le nombre de citoyens sénégalais résidant régulièrement en France est estimé à 42 000, plus un nombre presque équivalent (40 000) qui y résident de

POLITIQUE

manière irrégulière, selon les chiffres fournis par le Sénat français. La communauté sénégalaise établit dans l'hexagone est très dynamique. Elle s'implique dans de nombreux domaines de la vie socioéconomique et culturelle. Les étudiants sénégalais constituent l'un des plus importants après le Maroc, la Chine et l'Algérie. Globalement la communauté sénégalaise est bien intégrée et respectée en France et dans tous les pays européens. Elle est toutefois parfois victime de stigmatisation sur des thématiques liées à l'immigration irrégulière, le commerce frauduleux ou encore la circulation de la drogue ou la violence dans les quartiers. Ces clichés souvent véhiculés par l'extrême droite trouvent une caisse de résonance dans des médias néoconservateurs tels que BFMTV ou CNEWS. Ces chaînes avaient en décembre 2022 mené une série de reportages sur un prétendu trafic de drogue aux mains de sénégalais dans plusieurs villes françaises. Ce débat avait d'ailleurs autorisé le ministre de l'Intérieur français **Gérard Darmanin** à effectuer une visite à Dakar pour rencontrer son homologue sénégalais **Antoine Félix Diom**. A l'issue de cette rencontre, le ministre français de l'Intérieur avait complètement changé de discours, tenant un langage plus diplomatique. Le Sénégal ne produit pas de cocaïne, n'a pas de frontières avec la France, la question que devrait se poser les autorités françaises est plutôt comment les stupéfiants entrent sur le territoire français et qui sont les véritables cerveaux de ce trafic international de crack, au lieu de vouloir mener une politique d'opinion orchestrée par l'extrême droite et ses médias affidés.

Plusieurs organisations de défense de la diaspora et des immigrés avaient dénoncé une chasse aux sorcières qui n'a de visée que politique. Le sentiment de rejet de l'autre semble tellement poussé que cela fait l'affaire de certains médias et de partis politiques racistes, xénophobes et islamophobe. Pour les sénégalais, le RN navigue dans ces eaux sombres. Raison pour laquelle la visite de **Marine Le Pen** au Sénégal était incompréhensible. Sa rencontre avec le président **Macky Sall** relèverait donc d'un mystère. Ce mystère semble être expliqué par le souhait de **Macky Sall** de briguer une troisième mandature que la Constitution sénégalaise lui interdit et qui devrait passer par le musellement de toute voix dissonante. **Macky Sall** avait dans ce cadre besoin du vote de l'extrême droite française pour faire passer la révision des « conventions d'entraide judiciaire en matière pénale et d'extradition entre la France et le Sénégal » à l'Assemblée nationale française. Compte tenu de la configuration de cette dernière et n'étant pas convaincu d'obtenir la majorité du vote des députés de la République en marche du président **Macron**,

encore moins de la France insoumise, le président sénégalais s'est allié avec le Rassemblement national qui représente aux yeux de beaucoup de sénégalais le Diable. Cette nouvelle convention est pour les parlementaires de l'opposition sénégalaise un moyen de traquer les sénégalais de l'extérieur très critiques vis-à-vis de la politique de **Macky Sall** au moment où une chape de plomb s'abat sur l'opposition et une partie de la société civile. Les arrestations pour terrorisme ou financements occultes se multiplient pour plusieurs membres de l'opposition ou de personnes supposées proches de l'opposition.

LES QUESTIONS EMBARRASSANTES DE HADJIBOU SOUMARÉ

L'ancien Premier ministre sous Wade était peu intervenu dans le débat public depuis qu'il avait quitté ce poste et rejoint la Commission de l'UEMOA. Il a tenté de se présenter à l'élection présidentielle de 2012, mais faute de parrainages suffisants, il a été recalé. Il est connu pour sa courtoisie, son humilité et son pragmatisme. C'est assez surprenant de le retrouver au centre d'une polémique qui touche les fondements de la bonne gouvernance des finances, la corruption systémique en l'occurrence et l'Etat de droit. Ses questions, adressées au président de la République, dans une lettre ouverte publiée dans la presse, sont sans ambiguïté.

Soumaré précise d'emblée : « je n'ai pas voulu choisir en premier, la voie de la saisine de notre auguste Assemblée pour trouver moyen plus légitime, car je vous sais à la hauteur de lever tout doute, sur le caractère vrai ou faux des faits allégués. » avant de poser ses questions : « 1. Avez-vous donné récemment de l'argent à une personnalité politique française ? dans l'affirmative est-ce un montant de 12 millions d'euros soit environ 7,9 milliards argent d'un pays catalogué Pays Pauvre Très Endetté. Surtout quand on sait que la haine et le rejet de l'autre, ont toujours été utilisés par le parti, comme véhicule d'une ascension politique ? 2. Lui avez-vous envoyé à l'issue de votre rencontre, une note revêtue de votre sceau, « en souvenir de son passage au Sénégal et de sa vision pour un nouveau partenariat entre la France et l'Afrique » ? 3. Si par extraordinaire



MALI :

QUEL SENS POUR LE RETOUR DE L'ÉTAT ?

La crise que traverse le Mali n'est pas seulement une crise de l'Etat malien ou de la faillite de sa classe politique. Elle est aussi le résultat de l'échec de nombreuse année d'intervention internationale suivant un schéma extraverti dans lequel « les acteurs internationaux finissent par faire partie de l'Etat avec toutes les ambiguïtés que cela peut engendrer » ...

”

En effet, c'est au cours d'un atelier organisé par l'Alliance Citoyenne pour la Réforme du Secteur de la Sécurité (AC-RSS) et la Mission de l'Union Africaine pour le Sahel (MISAHEL) sous le thème : « **Le rôle de la société civile dans le processus national RSS dans le cadre de la prévention des conflits, la cohésion nationale, la reconstruction post-conflit et le développement** » que le panéliste **Dr Nouhoum Salif MOUNKORO** s'est penché sur la problématique du retour de l'Etat du Mali sur

l'ensemble du territoire national. Il s'agissait de savoir si l'expression « Retour de l'Etat » a-t-elle un sens ? L'atelier a eu lieu à Bamako, les 5 et 6 septembre dernier dans la salle de conférence du Conseil National du Patronat du Mali. En tout, c'est avec neuf panels et plus d'une dizaine d'intervenants, que les organisateurs ont su combler l'attente des invités et du grand public.

Toutefois, dans ce numéro, l'accent est mis précisément sur l'analyse du panéliste **Dr Nouhoum Salif MOUNKORO** qui considère, en substance, qu'un retour de l'Etat n'aura de sens que si ce dernier est en mesure d'exercer la plénitude de sa compétence et de sa souveraineté sur l'ensemble du territoire national. Lisons la suite pour comprendre...

LE RETOUR DE QUEL ETAT ? SOUS QUELLE FORME ET À QUELLE CONDITION ?

La crise que traverse le Mali n'est pas seulement une crise de l'Etat malien ou de la faillite de sa classe politique. Elle est aussi le résultat de l'échec de nombreuse année d'intervention internationale suivant un schéma extraverti dans lequel « les acteurs internationaux finissent par faire partie de l'Etat avec toutes les ambiguïtés que cela peut engendrer ». Cela est d'autant plus vrai qu'au terme de sa visite au Mali en janvier 2020, **Jean-Pierre Lacroix**, secrétaire général adjoint des Nations unies aux opérations de maintien de la paix exprime son souhait de voir l'Etat revenir dans les régions où sévit l'insécurité en ces termes :

“Il y a des endroits du centre d'où les FAMA sont parties. Et nous allons les aider afin qu'elles puissent revenir de manière à ce que nous ne soyons pas, ou le moins longtemps possible, les seuls à être présents. Notre objectif commun est le retour de l'Etat partout afin que la paix et la prospérité puissent se développer au Mali”.

Cette bonne volonté exprimée par Monsieur **Lacroix** semble être la quintessence même de la crise du retour de l'Etat tant l'ingérence internationale est directe et sans appel. Aussi, la question de la mise sous tutelle de facto de l'Etat malien reste largement illustrée dans les mêmes propos. Mieux, loin de mettre en œuvre leur mandat « multidimensionnel » et « robuste » (selon la terminologie onusienne), les missions de maintien de la paix de l'ONU se contentent de maintenir un statu quo militaire entre rebelles et gouvernants et de veiller à ce que les lignes de démarcation entre eux soient plus ou moins respectées. La mission revêt en ce moment le caractère d'une mission d'interposition en faveur des parties aux conflits. Les parties acquièrent par la même occasion la même notoriété et l'autorité de l'Etat central se trouve mis en mal par une tutelle qui s'impose à lui ? Finalement quand on parle du retour de l'Etat on peut bien se poser la question : le retour de quel Etat ? sous quelle forme et à quelle condition ?

UNE INGÉRENCE DE « TROP » QUI NE FAVORISE PAS LE RETOUR DE L'ETAT

L'intervention internationale au Mali a commencé bien avant l'opération militaire française débutée

en 2013. Le pays dépend beaucoup de l'aide internationale. Les politiques publiques sont coproduites avec les acteurs étrangers et des acteurs nationaux. Cette dépendance est visible et se fait ressentir sur l'économie locale quand, à l'occasion de coups de force, la communauté internationale suspend une partie de son aide. Le fait que toutes les politiques publiques soient produites avec des acteurs internationaux pose un problème du retour de l'Etat, puisque des personnes qui ne sont pas élues et n'ont aucune responsabilité vis-à-vis des citoyens maliens sont impliquées dans tous les ministères. Partout, il y a des experts et des assistants techniques étrangers payés par des gouvernements européens et tout cela est très « routinisé ».

Enfin, le conflit attire trop de « bonnes volontés ». Beaucoup d'acteurs se bousculent pour soutenir le retour de l'Etat ou succéder à l'Etat, là où il est absent avec sur la liste des organisations variées : des organisations religieuses, des ONG spécialisées dans la médiation, la cohésion sociale, la justice transitionnelle, la gestion des conflits, etc. Sur le terrain, l'affluence des intervenants extérieurs aux rôles et aux intérêts différents affecte la vision politique nationale et contribue à définir les prémisses du retour de l'Etat avec ou sans l'Etat.

LA PART DE RESPONSABILITÉ DES ACTEURS LOCAUX

Les acteurs locaux se mettent en concurrence pour les salaires, les financements, les voyages et autres avantages. L'Etat perd l'aperçu sur une bonne frange de sa nouvelle économie car il devient difficile de suivre les flux financiers liés aux interventions internationales au Mali qui impliquent de plus en plus d'acteurs différents avec des « cadres logiques » et des moyens d'intervention variés. Aussi, les acteurs publics maliens ont développé depuis des décennies des stratégies pour « s'approprier » cette aide et s'en accommoder.

UNE GESTION AMBIVALENTE DU CRÉDIT DE L'ETAT

Les interventions internationales visant à résoudre les crises qui se déploient suivant le même modèle notamment la négociation des accords de paix, de déploiement des forces de maintien de la paix par l'ONU et la supervision internationale des élections ont atteint un niveau d'ingérence qui fait perdre à l'Etat toute assise.

SÉNÉGAL :

OUSMANE SONKO, L'HOMME À ABATTRE À TOUT PRIX !

A moins d'un an des élections présidentielles de février 2024, les déboires judiciaires se multiplient pour Ousmane Sonko, le principal opposant au président Macky Sall et candidat déclaré aux dites élections.

En effet, après sa condamnation à **six mois** de prison avec sursis le 08 mai dernier, son procès dans l'affaire **Adji Sarr** a repris ce 23 mai en audience spéciale devant la chambre criminelle de Dakar. Alors que le verdict de ce procès devrait être prononcé le 01 juin prochain, son **éligibilité** à la magistrature suprême pourrait être compromise en cas de condamnation.

Ousmane Sonko pourrait-il être candidat aux élections présidentielles du 25 février 2024 au Sénégal ? Telle est la principale question que se posent bon nombre de sénégalais ainsi que les observateurs de la vie politique sénégalaise au fur et à mesure que les échéances approchent. A moins d'un an des présidentielles prévues dans le pays de la Teranga, l'avenir politique du député et maire de Ziguinchor arrivé troisième aux présidentielles de 2019 est plus qu'incertain à cause de la multiplication de ses déboires judiciaires à son encontre au cours des dernières années. En effet, depuis que le 06 février 2021, **Adji Sarr**, employée d'un salon de beauté a porté plainte contre **Ousmane Sonko** pour « viols répétés » et « menace de mort », ce dernier n'en finit toujours pas avec la justice de son pays. A l'issue de cette plainte, il a été convoqué le 03 mars 2021 par le doyen des juges du tribunal de Dakar. En se rendant au palais de justice escorté par ses partisans, il a été arrêté pour « trouble à l'ordre public ». Son arrestation provoqua alors des émeutes qui se soldent par un triste bilan de 14 morts et des scènes de pillage à travers tout le pays. Il est finalement libéré sous contrôle judiciaire. Après plusieurs audiences en mars et décembre 2022 ainsi que le 16 mai 2023, son procès a finalement repris le mardi 23 mai dernier devant la chambre correctionnelle de Dakar. **“UN COMLOT D'ETAT “**

A la reprise du procès ce mardi, celui qui a été présenté comme le véritable obstacle à une potentielle réélection de **Macky Sall** pour un éventuel troisième mandat ne s'est pas présenté au tribunal puisqu'il se



trouvait dans son fief de Ziguinchor où il s'était retranché depuis le 15 mai dernier. Ces avocats justifient son absence par le fait que lors des précédentes comparutions, "Il (Sonko) a subi une triste expérience, lors de sa comparution dans le cas de l'affaire en diffamation. Il a été gazé. On a déjà un précédent douloureux (hospitalisation). Il est resté plusieurs semaines au lit. Il s'agit d'un empoisonnement. Parce que ça a été vérifié par des médecins, des laboratoires étrangers qui l'ont confirmé." Durant le procès, les avocats de la défense ont demandé le renvoi de l'affaire. Après le rejet de cette demande par le tribunal, les avocats de **Sonko** ont quitté la salle d'audience. Pour Me **Cléodor Ly**, :»La justice sénégalaise se saborde. Elle est décidée à livrer une commande. La retenue du dossier a été décidée malgré les irrégularités grossières de la procédure, le non-respect des droits de la défense et l'absence de tous les témoins essentiels dont les dépositions crèveraient l'abcès du complot d'Etat dont **Adji Sarr** n'est que l'otage et l'agneau du sacrifice».

Au terme de ce procès durant lequel la plaignante a maintenu ses accusations contre **Ousmane Sonko**, le procureur a requis une peine de dix ans de réclusion contre l'accusé pour viols, ou au minimum à cinq ans de prison pour «corruption de la jeunesse», ainsi qu'un an de prison pour les menaces de mort qu'il aurait proférées contre la plaignante. La chambre criminelle a mis sa décision en délibéré au 1er juin prochain.

DÉJÀ CONDAMNÉ À SIX MOIS DE PRISON AVEC SURSIS

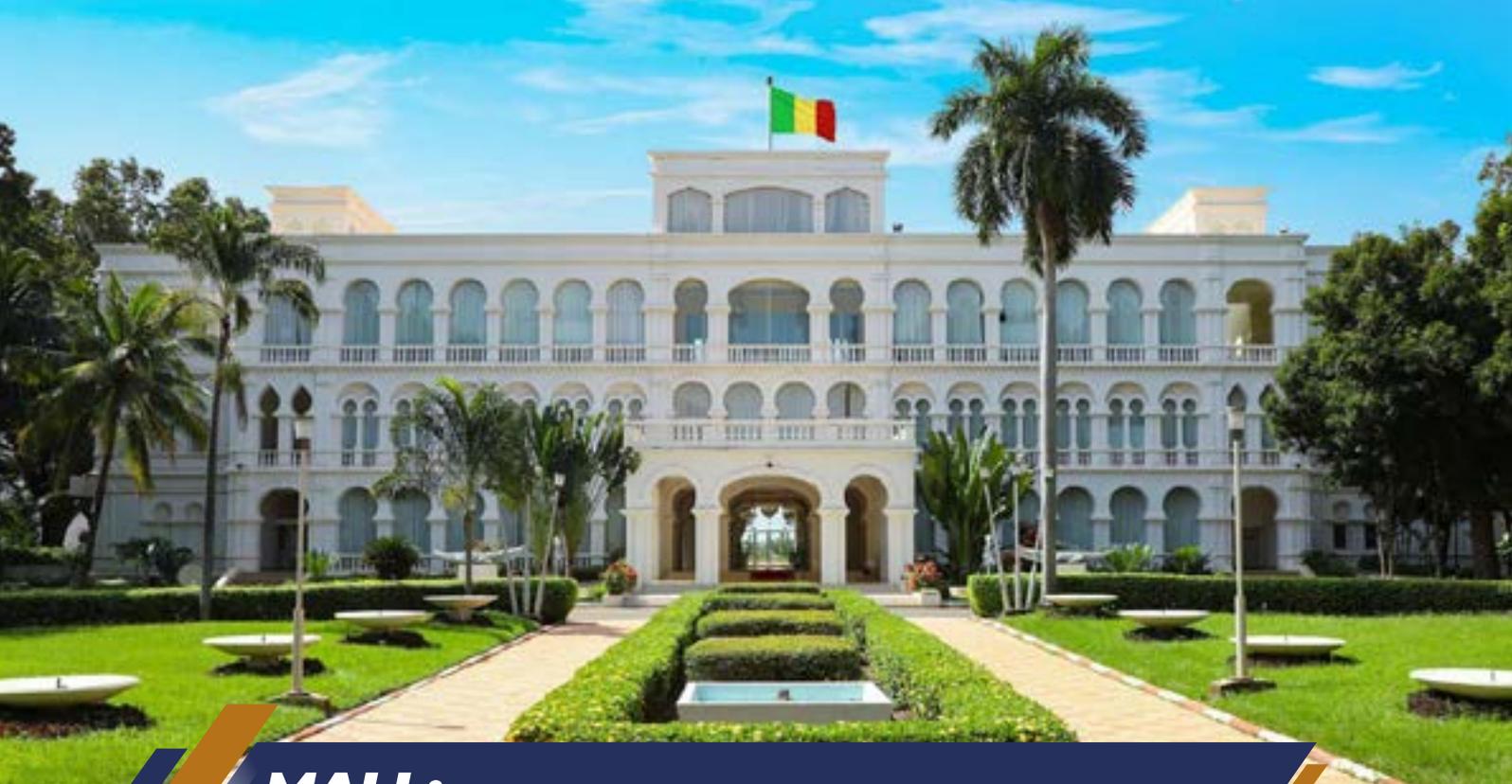
En plus de l'affaire **Adji Sarr** qui risque fortement d'hypothéquer sa candidature aux prochaines présidentielles, **Ousmane Sonko** est déjà condamné dans une autre affaire. En mars dernier, il a été condamné à deux mois de prison avec sursis et à une lourde amende de 200 millions de francs CFA pour avoir diffamé le ministre du tourisme, **Mame Mbaye Niang** mais une cour d'appel de Dakar a porté la peine à six mois.

MANIFESTATION DE L'ETAT DE DROIT OU MANŒUVRE POLITIQUE POUR L'ÉCARTER DE LA COURSE À LA PRÉSIDENTIELLE ?

Dans une sous-région en proie à l'instabilité politique causée d'une part par la multiplication des coups d'Etat militaires et d'autre part par les velléités de

troisième mandat de ses dirigeants, le Sénégal qui a été une exception en la matière fait figure de bon élève mais pour combien encore d'autant plus que la démocratie sénégalaise présente de plus en plus de syndromes inquiétants. Le Sénégal semble sur le point de se conformer à la tendance en vogue dans les autres pays de la sous-région dans la mesure où au cours des dernières années, toutes les figures de l'opposition qui ont été présentées comme des prétendants « sérieux » à la magistrature suprême sous le règne de **Macky Sall** ont vu leur candidature compromise par des déboires judiciaires et des condamnations. Après **Karim Wade** qui a perdu ses droits civiques et politiques après sa condamnation en mars 2015 à six ans de prison ferme pour enrichissement illicite et **Khalifa Sall** qui a vu son éligibilité voler en éclat après sa condamnation à 5 ans de prison ferme dans l'affaire de la caisse d'avance de la mairie de Dakar en mars 2018, **Ousmane Sonko** semble être le prochain nom sur la liste.

Loin de vouloir innocenter **Ousmane Sonko** dans l'affaire qui l'oppose à **Adji Sarr**, il est évident que ce procès à une coloration fortement politique, d'abord au vu du timing puisqu'il intervient à l'approche de la présidentielle et, ensuite, parce qu'il concerne cette fois-ci encore le principal opposant au régime et enfin parce qu'à tous égards ce procès tout comme ceux de **Khalifa Sall** et **Karim Wade** profiteront au même régime qui semble plus habile à disqualifier ses adversaires par le biais du lawfare plutôt que de les battre par la voie des urnes.



MALI :

RÉINVENTER L'ÉTAT PAR LA PRATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE

De 1960 à nos jours, nombreux putschs ont jalonné la trajectoire historique de l'Etat malien. Cela révèle le caractère artificiel du modèle de démocratie que nous avons emprunté des occidentaux sans pour autant réussir à l'adapter à nos réalités socioculturelles.

”

La démocratie est avant tout un phénomène local, ce qui signifie qu'elle doit trouver un ancrage socioculturel partout, en fonction des réalités de chaque société. A côté des principes généraux comme la séparation des pouvoirs, l'Etat de droit et la bonne gouvernance qui sont consubstantiels à l'idée de démocratie, il convient de trouver une meilleure adéquation entre ces principes et nos valeurs traditionnelles, culturelles et religieuses. C'est pourquoi, dans le cadre de la refondation de l'Etat et du renforcement de la démocratie au Mali, il est nécessaire et urgent de travailler sur deux volets majeurs : la transparence dans la gestion des affaires publiques et la promotion de la bonne gouvernance par le biais de la décentralisation

et de la démocratie locale.

LA TRANSPARENCE DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES PUBLIQUES...

L'une des raisons profondes de la crise de gouvernance au Mali est pour beaucoup basée sur l'opacité qui caractérise la gestion des affaires publiques. Cette opacité qui entoure la conduite des affaires publiques crée un climat de suspicion, source de rupture et de crise de confiance entre gouvernants et gouvernés. Le désamour de la politique et la forte tendance à l'abstentionnisme électoral témoignent d'une grande désillusion démocratique chez les populations, mais aussi et surtout, de leur manque de confiance au processus et aux organes de gestion des élections. Notons qu'aux dernières élections législatives de 2020, le taux de participation était estimé à seulement 35,73%, soit l'un des plus faibles dans l'histoire de la pratique électorale au Mali depuis 1992.

Ces phénomènes ont comme dénominateur commun le manque de transparence dans le processus de conduite des affaires publiques. Faire face à la gestion clanique de l'Etat en luttant implacablement contre le favoritisme, le clientélisme et la corruption est l'une des conditions indispensables pour une gouvernance saine et transparente à tous les niveaux du rouage de l'administration publique. Ce travail est gage de sécurité et constitue un fondement sûr pour la refondation de l'Etat.

LA BONNE GOUVERNANCE COMME OUTIL DE RÉINVENTION DE L'ETAT

La notion de bonne gouvernance renvoie à l'ensemble des techniques et stratégies auxquelles ont recours les pouvoirs publics pour gérer, de manière optimale, les ressources économiques et sociales nationales consacrés au développement. En d'autres termes, la notion de bonne gouvernance suppose une gouvernance vertueuse, transparente et orientée vers la satisfaction de l'intérêt de générale. En cela, elle est une véritable expression de la démocratie dans sa dimension la plus originale.

Aujourd'hui, la demande forte des citoyens en termes de bonne gouvernance et de transparence dans la gestion des affaires publiques, rend indispensable dans le contexte actuel du Mali, la mise en œuvre immédiate d'un certain nombre de mesures telles que :

- La diffusion large de toutes les informations concernant les programmes gouvernementaux et ceux des élus locaux ;
- La diffusion des rapports périodiques sur les réalisations des travaux d'intérêt général dans les différentes collectivités territoriales ;
- L'organisation des débats publics sur les programmes et plans de développements économiques locaux ;
- Les enquêtes de satisfaction concernant des prestations assurées par le secteur public...

Ce sont là autant de mesures concrètes dont la réalisation participera à coup sûr au renforcement de la transparence dans la conduite des affaires d'intérêt général par les pouvoirs publics. Néanmoins, la viabilité et l'opérationnalité sereine de ces mesures susmentionnées nécessitent une implication sincère et une participation majoritaire des populations dans les processus de prise de décisions politiques. Il importe que les pouvoirs publics comprennent que les citoyens sont leurs alliés dans la gestion optimale des affaires publiques. En tant que premiers bénéficiaires des services publics, ils demeurent une force de proposition et un partenaire stratégique pour l'Etat.

Ballan DIAKITE, Politologue.

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES





MALI :

VERS UNE INDUSTRIALISATION POUR ASSURER LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE ?

Depuis l'arrivée des autorités actuelles à la tête du Mali, plusieurs industries s'installent à travers le pays, d'autres sont relancées par le pouvoir actuel en vue de redresser l'économie nationale.

Pour redresser l'économie malienne et réduire le chômage à travers le pays, le pouvoir actuel du Mali semble avoir emprunté une nouvelle voie pour le bien-être des populations maliennes. Plusieurs efforts ont été consentis dans ce sens afin de lutter contre le chômage, notamment la relance de l'usine malienne des produits pharmaceutiques (UMPP), celle de la Compagnie malienne des textiles (COMATEX). À travers la relance de ces structures, les autorités maliennes de la transition affichent clairement leur volonté de poser les jalons de l'industrialisation et de la relance de l'économie malienne à travers les produits manufacturés "Made

in Mali". Mais, beaucoup restent à faire dans d'autres secteurs-clés comme : la mine, l'électricité, l'eau et la santé.

Le Mali est un pays dont le potentiel énergétique n'est pas encore connu, mais auquel l'énergie sous ses formes classiques fait momentanément défaut. À cette première difficulté vient s'ajouter celle inhérente à la main-d'œuvre. Ce qui amène à poser le problème du lieu d'implantation des industries. Toutefois le traitement des produits agricoles peut donner lieu au développement d'entreprises solides transformant sur place la production agricole.

Il n'échappe à personne que le développement industriel dans un pays comme le Mali est une condition indispensable pour la croissance soutenue et inclusive.

L'INDUSTRIE, MOTEUR DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

En effet, l'industrialisation est un levier important qui permettrait aux pays africains d'atteindre des taux de croissance plus élevés, de diversifier leurs économies et de réduire leurs vulnérabilités aux chocs extérieurs. Toute chose qui contribuerait substantiellement à la création d'une croissance économique forte, durable et inclusive, créatrice d'emplois et de richesses. Elle a aussi un effet multiplicateur sur l'emploi, consistant à créer autant d'emplois dans d'autres secteurs-clés.

Une industrialisation durable qui profite à tous, allant de pair avec des innovations et des infrastructures, peut libérer des forces économiques dynamiques et compétitives qui génèrent des emplois et des revenus. Ces facteurs ont un rôle crucial dans l'introduction et la promotion

ECONOMIE

de nouvelles technologies, le développement du commerce international et l'utilisation efficace des matières premières.

UNE VISION STRATÉGIQUE

L'Agenda 2063 qui constitue le cadre stratégique de l'Union africaine pour la transformation socioéconomique de l'Afrique, appelle à promouvoir des plans sectoriels et de productivité, ainsi qu'à développer des chaînes de valeur régionales et de produits de base pour appuyer la mise en œuvre de politiques industrielles à tous les niveaux. Il s'agit notamment de promouvoir l'industrialisation, la production et l'exportation des produits à valeur ajoutée et la création d'emplois durables.

Des études empiriques suggèrent qu'une croissance économique forte, soutenue, inclusive et bien partagée est un des meilleurs moyens pour réduire la pauvreté, car elle permet d'augmenter les revenus des populations vulnérables, améliorant ainsi leurs pouvoirs d'achat et conditions de vie.

L'analyse empirique démontre qu'une vision stratégique et une véritable politique industrielle sont indispensables pour la transformation et le développement durable. L'industrialisation permet de diversifier, d'améliorer la productivité, de même que la compétitivité des économies africaines et de préserver ces économies des chocs extérieurs tout en renforçant leurs résiliences en créant de nombreux emplois et de la valeur ajoutée. Surtout le secteur industriel, s'il est productif, peut avoir un effet de levier sur la productivité des autres secteurs de l'économie.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire au niveau mondial pour exploiter pleinement ce potentiel. Les pays les moins avancés, en particulier, doivent intensifier le développement de leur secteur manufacturier s'ils veulent atteindre cet objectif d'ici à 2030, et doivent augmenter leurs investissements dans la recherche scientifique et l'innovation.

Malgré l'existence de programmes multiples et variés proclamant pour la plupart le rôle essentiel que doit jouer l'industrie dans le développement économique (et dont les actions prévues portent notamment sur le renforcement des infrastructures et l'amélioration de l'environnement économique) force est de constater qu'il subsiste des contraintes majeures qui entravent les initiatives de création et le développement des entreprises industrielles.

De manière générale, les industries manufacturières maliennes ont de faibles capacités technologiques et évoluent dans un environnement où l'innovation se fait de manière fragmentée, et de manière générale, le Mali consomme plus de nouvelles technologies importées qu'il n'en crée. Cette faiblesse des investissements dans la technologie entraîne une incapacité pour les entreprises industrielles à se développer sur les marchés d'exportation des produits manufacturés de moyenne technologie et à soutenir la concurrence.

Il n'échappe à personne que l'innovation scientifique et technique n'est pas une priorité pour les pouvoirs publics. Pourtant, elle devrait être un objectif essentiel dans les efforts d'industrialisation du Mali, car, les pays qui ont un secteur industriel développé sont ceux qui ont fait

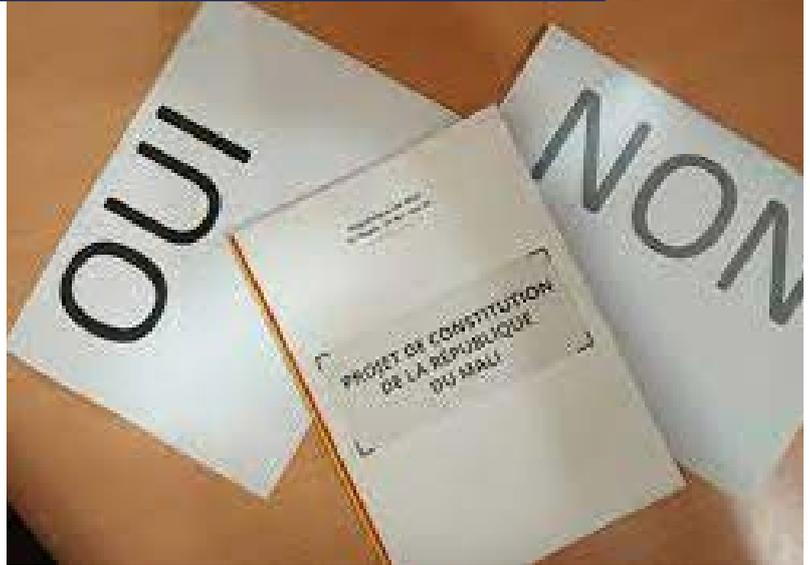
de l'innovation scientifique et technique l'une des priorités de leur politique industrielle. Cette dernière peut favoriser l'accès aux connaissances technologiques et encourager le développement local de ses connaissances à travers les investissements directs étrangers, l'acquisition de licences ou de biens d'équipement. Les entreprises industrielles doivent également concourir à l'établissement de parcs scientifiques et orienter les efforts en la matière vers l'apprentissage et l'innovation technologiques.

Cependant, pour garantir l'avenir économique du Mali et maintenir la pérennité de cette tendance, le pouvoir actuel du Mali ne doit pas oublier les infrastructures de base (les routes, les technologies de l'information et de la communication, l'assainissement, l'énergie électrique et l'accès au crédit bancaire), qui restent des défis importants pour la production nationale au Mali ainsi que dans de nombreux pays africains. Il s'agit aussi d'investir davantage dans les secteurs comme la mine, l'énergie, l'eau et la santé. Les contraintes existantes en matière d'infrastructures et de main-d'œuvre qualifiée affectent la productivité des entreprises d'environ 40%.

Bakary Fomba

MALI :**QUE RETENIR DU RÉFÉRENDUM DU 18 JUIN ?**

Depuis deux décennies, la question de la révision de la constitution de 1992 se pose au Mali. En effet, les deux précédents Chefs de l'Etat du Mali ont tenté sans y parvenir de faire adopter un texte de la Constitution.



En effet, la révision d'un texte constitutionnel constitue un véritable défi politique au Mali. La raison de cette difficulté est liée aux présomptions faites au président de la République de s'éterniser au pouvoir, et ou, de tailler des institutions républicaines à la mesure de ses ambitions personnelles ou celles de son entourage politique.

Toutefois, la réussite du référendum du 18 juin dernier est un signe politique fort dans la capacité des autorités de la transition à pouvoir bien conduire les prochaines échéances électorales dont la plus importante est l'élection présidentielle.

UN RÉFÉRENDUM PLUSIEURS FOIS REPORTÉ.

Depuis le début de la Transition, c'est la troisième fois que la révision constitutionnelle est programmée. Ainsi après les événements du mois d'août 2020, la date du référendum constitutionnel a été fixée au 31 octobre 2021, puis à l'issue des Assises nationales pour la refondation qui proposent de prolonger la transition de six mois à cinq ans pour mener des

réformes politiques, le scrutin est ensuite fixé au 19 mars 2023. Après un deuxième report, le référendum est finalement annoncé pour le 18 juin 2023.

Ces différents reports dénotent de la difficulté d'organiser un scrutin référendaire dû à la complexité de l'opération compte tenu du contexte d'instabilité politique et sécuritaire que connaît le pays depuis plusieurs années.

En réussissant l'organisation de ce référendum, les autorités maliennes démontrent leur capacité à organiser les autres échéances électorales du chronogramme de la Transition notamment les élections présidentielles crédibles en 2024.

De l'ouverture de la campagne le 2 juin à sa fermeture le 16 juin, en passant par le vote anticipé des membres des forces de sécurité et de défense le 11 juin 2023, le constat général est que les autorités de la Transition sont en passe de relever le défi de réussir l'adoption d'une

nouvelle constitution, première étape cruciale de la refondation du Mali et du retour à un ordre constitutionnel.

QUELLES INNOVATIONS DANS LE NOUVEL PROJET DE CONSTITUTION ?

Le nouvel projet de constitution comporte 195 articles, contre 122 dans la constitution actuelle. Dans le préambule, comme innovations nous avons l'aspiration « de promouvoir les idéaux de la refondation portés par le Peuple malien » et celle de « la préservation de l'environnement et des ressources naturelles pour les générations présentes et futures » ou encore « la promotion des droits des personnes vivant avec un handicap ».

Dans le corpus, les dispositions innovantes sont les suivantes :

- L'article 9 déclare que le mariage est l'union entre un homme et une femme. Il exclut donc toute autre forme d'union ;
- L'article 24 para 2 prescrit

POLITIQUE

que « tous les citoyens âgés de 18 ans au moins peuvent être mobilisés aux côtés des Forces armées et de sécurité pour la défense de la Patrie. » ;

– L'article 30 para 3 dit que « La capitale de la République du Mali est Bamako. Elle peut être transférée en tout autre lieu du territoire national par une loi. » ;

– L'article 31 érige les langues nationales en langues officielles du pays, et relègue le Français au rang de langue de travail ;

-L'article 35 sanctionne le détournement des ressources de l'Etat par les détenteurs du pouvoir ;

– L'article 40 consacre le rôle de veille citoyenne des organisations de la société civile ;

– L'article 44 confie au Président de la République la responsabilité de définir la politique de la Nation. Cette fonction est du ressort du Gouvernement dans la Constitution actuelle ;

– L'article 46 para 1 prescrit que tout candidat à la Présidence de la République doit renoncer à toute autre nationalité que la nationalité malienne d'origine au moment de déposer sa candidature ;

– L'âge plafond pour être candidat à la Présidence de la République est fixé à 75 ans (article 46 para 3) ;

– L'article 61 prévoit que le Président de la République, une fois par an, fait un discours devant le Parlement réuni en congrès sur « l'état de la Nation » ;

– L'article 69 autorise le Président de la République à dissoudre le Parlement et à le rétablir, si dans les 120 jours suivant la dissolution, il n'y a pas d'élections ;

– L'article 73 para 2 prévoit la possibilité pour le Parlement de destituer le Président de la République pour Haute trahison ;

– L'article 78 rend le Gouvernement responsable exclusivement devant le Président de la République ;

– Le Gouvernement présente devant le Parlement le plan d'action du gouvernement tiré du discours annuel du Président de la République. Le Parlement peut en débattre, mais ne peut le voter ;

– L'article 95 crée le Sénat comme 2^e chambre du Parlement. $\frac{3}{4}$ des membres du Sénat sont élus au suffrage indirect et $\frac{1}{4}$ est nommé parmi les autorités et légitimités traditionnelles, les Maliens de l'extérieur et parmi les Maliens ayant honoré la Nation ;

– L'article 96 prévoit que les Maliens de l'extérieur seront représentés à l'Assemblée Nationale

– L'article 106 dit que tout député ou tout sénateur, qui démissionne de son parti politique ou de l'organisation qu'il représente, perd son siège de député ou de sénateur ;

– L'article 129 para 2 consacre comme mode d'administration de la justice que « Les modes alternatifs et traditionnels de règlement des différends sont autorisés dans les conditions

déterminées par la loi. » ;

-L'article 131 para 3 prescrit que « Les jugements sont rédigés dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur, sous peine de sanction administrative » ;

-L'article 136 ouvre la possibilité pour le justiciable de saisir le Conseil supérieur de la magistrature ;

-La moitié des membres du Conseil supérieur de la magistrature est choisie parmi des personnalités qui ne sont pas magistrats (article 137) ;

-L'article 153 prévoit que la cour constitutionnelle statue sur l'exception d'inconstitutionnalité au profit des justiciables ;

-Le titre V, chapitre IV, articles 156 et suivants créent la Cour des comptes comme une institution ;

– Le titre VI ajoute la fonction de protection de l'environnement au mandat du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) ;

– L'article 168 prévoit la participation des organisations des femmes et de jeunes au CESEC ;

– Le titre VIII consacre les Autorités et Légitimités traditionnelles (Article 179) ;

– L'article 188 prescrit que « Les faits antérieurs à la promulgation de la présente Constitution couverts par des lois d'amnistie ne peuvent, en aucun cas, faire l'objet de poursuite, d'instruction ou de jugement. »

-L'article 190 met fin aux activités de la Haute Cour de la

POLITIQUE

justice dès la promulgation du présent texte.

De façon résumée, les pouvoirs du Chef de l'Etat sont renforcés changeant la nature du régime en régime présidentiel ; la défense de la souveraineté nationale et la lutte contre la corruption sont mises en exergue ; un Sénat et une Cour des comptes sont créés ; les autorités traditionnelles sont reconnues ; les langues nationales deviennent des langues officielles.

L'élargissement des pouvoirs du Président et la faiblesse des contrepouvoirs est source d'inquiétude pour beaucoup d'observateurs. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il aurait été plus judicieux de privilégier un équilibre entre les institutions plutôt que de croire à un Homme ou une femme providentielle qui aura l'essentiel des pouvoirs entre ses mains, multipliant aussi le risque de dérive.

UN PROJET DE CONSTITUTION QUI DIVISE LES MALIENS.

Si un plébiscite semble se dessiner pour les autorités de la Transition, les opposants au projet de Constitution sont nombreux. Ainsi, l'opposition incarnée par « les mouvements de l'Appel du 20 février pour sauver le Mali » ont accusé la junte d'utiliser les changements constitutionnels pour compromettre la date limite de 2024 fixée pour le transfert du pouvoir aux civils. Aussi, la fraction M5-RFP Mali Koura a-t-elle déclaré

que la constitution proposée «renforce le déséquilibre au profit du président afin qu'il puisse gouverner comme un monarque». Par ailleurs, la Ligue Malienne des Imams et Érudits pour la Solidarité islamique au Mali (Limama) a appelé, tous les musulmans patriotes à voter contre le projet de la nouvelle constitution tant le principe de la laïcité sera garanti dans le texte. C'est également le cas de la Coordination des mouvements, associations et soutiens (CMAS), alliée à l'influent prédicateur musulman Imam **Mahmoud Dicko**. Cependant, le Chef religieux de la Confrérie hamalite **Bouye Haidara** et le guide spirituel de la société Ansar Dine, **Ousmane Madani Haidara**, ont exhorté les Maliens à voter «oui».

Autre opposant, la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) a menacé d'empêcher le vote dans leurs bastions du nord, affirmant que le projet de constitution ne soutenait pas les principales dispositions de l'accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger signé en 2015. A ce propos, il convient de souligner, que le vote anticipé des forces de sécurité et de défense du 11 juin n'a pas pu se dérouler à Kidal.

UN RÉFÉRENDUM SALUÉ PAR LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE.

La communauté internationale a salué unanimement la tenue du référendum constitutionnel au Mali, le 18 juin 2023 dernier. Ainsi, la

Commission de la CEDEAO a félicité le gouvernement de la Transition pour cette décision considérée comme une avancée dans la mise en œuvre du chronogramme de la Transition vers le retour à l'ordre constitutionnel. Aussi, le Comité local de suivi de la Transition au Mali, composé de la CEDEAO, de l'Union africaine et de la MINUSMA, s'est félicité de l'annonce, par les autorités maliennes de la tenue du référendum constitutionnel, le 18 juin 2023. Par ailleurs, lors des débats au Conseil de Sécurité sur le rapport trimestriel des Nations Unies sur la situation au Mali, le représentant permanent de la Chine a salué les progrès réalisés par le Mali dans la rédaction de la Constitution, la préparation du référendum et la mise en place des institutions électorales.

En conclusion, l'insécurité persistante sur le territoire constituait un défi énorme quant à l'intégrité et la crédibilité du scrutin. Toutefois, l'Autorité indépendante de gestion des élections (AIGE) - dont les membres ont été pour la plupart triés sur le volet par les autorités de la Transition ont supervisé le processus avec sérénité. Cette structure est consciente que la réussite de ce référendum constituerait le baromètre pour mesurer sa capacité à organiser une élection présidentielle crédible en février 2024.



ONU AFRIQUE :

RÉFORME DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU : UN DROIT DE VÉTO POUR L'AFRIQUE ?

Aujourd'hui, sur la scène internationale, tous les Etats sont unanimes sur la nécessité d'adapter le Conseil de Sécurité à l'impérieuse mission de prévention des crises, à une gestion de crises de plus en plus complexes, aux besoins de la construction de la paix. Mais comment y arriver sans réduire sa capacité à agir rapidement aux nouvelles menaces telles que la lutte contre le terrorisme ? Telle est la problématique majeure qui se pose.



Le Conseil de Sécurité est l'un des six organes principaux des Nations unies et l'organe le plus important du système des Nations unies dans la mesure où l'article 24 de la Charte de l'ONU en fait le principal responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Autrement dit il est le seul organe compétent pour apprécier la violation par un Etat de ses obligations en matière de respect de la paix et de la sécurité internationales, par ricochet, le seul à décider de l'usage de la force pour le maintien ou le rétablissement de la paix.

LA PREMIÈRE RÉFORME MARQUÉE PAR LA DÉCOLONISATION

De 1945 à 1963, il comptait 11 membres dont 5 permanents avec le droit de veto (Chine, Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Russie). A

partir de 1963, les membres non permanents sont passés de 6 à 10, élus pour 2 ans par l'Assemblée générale, 5 sièges étant renouvelables chaque année. Cet organe restreint a été pensé pour des raisons d'efficacité et de rapidité d'action en cas d'atteinte ou de menace à la paix et à la sécurité internationales. Sa configuration d'origine se justifiait par un contexte marqué par la victoire des cinq membres permanents lors de la seconde guerre mondiale et représentant par ailleurs, la moitié de la population mondiale d'alors (période pré-décolonisation).

Toutefois, depuis l'éclatement du bloc soviétique consacrant la fin de la guerre froide dans les années 1990, les critiques se font de plus en plus nombreuses

contre le Conseil de Sécurité dont l'ossature apparaît comme obsolète, car ne correspondant plus aux réalités géopolitiques, économiques et démographique du monde. En effet, les mouvements de décolonisation ont considérablement réduit le poids démographique de la France et du Royaume-Uni, et plus largement de l'Europe dans le monde. L'Inde, le Brésil, le Japon, l'Afrique du Sud ou le Mexique figurent à l'évidence (sur les plans démographique, économique et culturel) parmi les puissances mondiales d'aujourd'hui. Il en est de même du monde arabo-musulman.

LA GUERRE EN UKRAINE, UNE NOUVELLE DONNE

La crise ukrainienne, à l'instar d'autres conflits dans le monde qui perdurent, a relancé le débat sur l'inefficacité du Conseil de Sécurité à maintenir la paix et la sécurité internationale. Une réforme à travers un élargissement et un rééquilibrage s'impose incontestablement. L'Afrique, premier continent à occuper le plus le processus de décision du Conseil de sécurité et l'action des Nations unies dans le monde, non moins annoncée comme représentant la moitié de la population mondiale à l'horizon 2050, entend jouer un rôle primordial par le biais de l'Union africaine, pour corriger ce que les africains considèrent comme une injustice historique : **l'absence de membre permanent au Conseil de Sécurité**. A ce propos, **Macky SALL**, président de la république du Sénégal et président en exercice de l'Union africaine (jusqu'à ce mois de février 2023), lors de son allocution à la 77ème session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, le 20 septembre 2022, a une nouvelle

fois demandé une réforme du Conseil de Sécurité pour que l'Afrique soit mieux représentée. Il a déclaré : *« Près de quatre-vingts ans après la naissance du système des Nations unies et des Institutions de Bretton Woods, il est temps d'instaurer une gouvernance mondiale plus juste, plus inclusive et plus adaptée aux réalités de notre temps... Il est temps de vaincre les réticences et déconstruire les narratifs qui persistent à confiner l'Afrique à la marge des cercles décisionnels. Il est temps de faire droit à la juste et légitime revendication africaine sur la réforme du Conseil de Sécurité, telle que reflétée dans le Consensus d'Ezulwini. »*

UNE BATAILLE SANS FIN SUR FOND DE RIVALITÉ ENTRE ETATS AFRICAINS

A titre de rappel, depuis plus d'une vingtaine d'années, plusieurs propositions d'élargissement du Conseil de sécurité ont été suggérées sans jamais parvenir à un consensus au niveau des Etats membres, en particulier les membres permanents du Conseil. Ce blocage du processus de réforme s'explique d'une part par la volonté des membres permanents à garder exclusivement les principaux privilèges, à savoir le droit de veto et la permanence au Conseil de Sécurité, garants de leur grande capacité d'influence dans le monde et d'autre part la crainte d'une paralysie du Conseil qui résulterait d'un élargissement trop important des membres ou d'une augmentation de sièges permanents avec droit de veto, ce qui alourdirait le processus de décision en son sein et le rendrait davantage inefficace.

Pour tenter d'apporter une réponse à cette problématique, l'Assemblée générale des Nations

unies a créé en 1994 un « Groupe de travail », chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de Sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de Sécurité. Mais force est de constater que depuis plusieurs années, les travaux de ce groupe piétinent.

LES PRINCIPALES TENDANCES DANS LE PROCESSUS DE RÉFORME SONT LES SUIVANTES :

1. Le « Groupe des 4 (G4) », est composé du Brésil, de l'Allemagne, de l'Inde et du Japon. Il a pour but la création de nouveaux sièges de membres, proposant un Conseil composé de 25 membres, dont 6 nouveaux membres permanents (les 4 membres du G4 et 2 pays africains) et de 4 non-permanents. Ce groupe a mené une véritable campagne pour convaincre les États membres de la validité de leur candidature. Il est le plus structuré et le plus déterminé à prendre le leadership de la réforme du Conseil de Sécurité. Il est opposé au groupe appelé « Unis pour le consensus ».

2. Le « Groupe Uni pour le consensus » dont l'Italie est Cheffe de file, vise à élargir le Conseil de Sécurité par une simple augmentation des membres non permanents avec un mandat longue-durée (9 nouveaux membres non permanents avec un mandat longue-durée et deux sièges d'observateurs avec un mandat de 2 ans). Leur proposition permettrait à l'Afrique d'obtenir 3 sièges supplémentaires : au total 6 sièges de membres non permanents avec un mandat longue-durée, faisant ainsi du groupe africain le plus important au Conseil de Sécurité. Outre les 3 sièges supplémentaires de

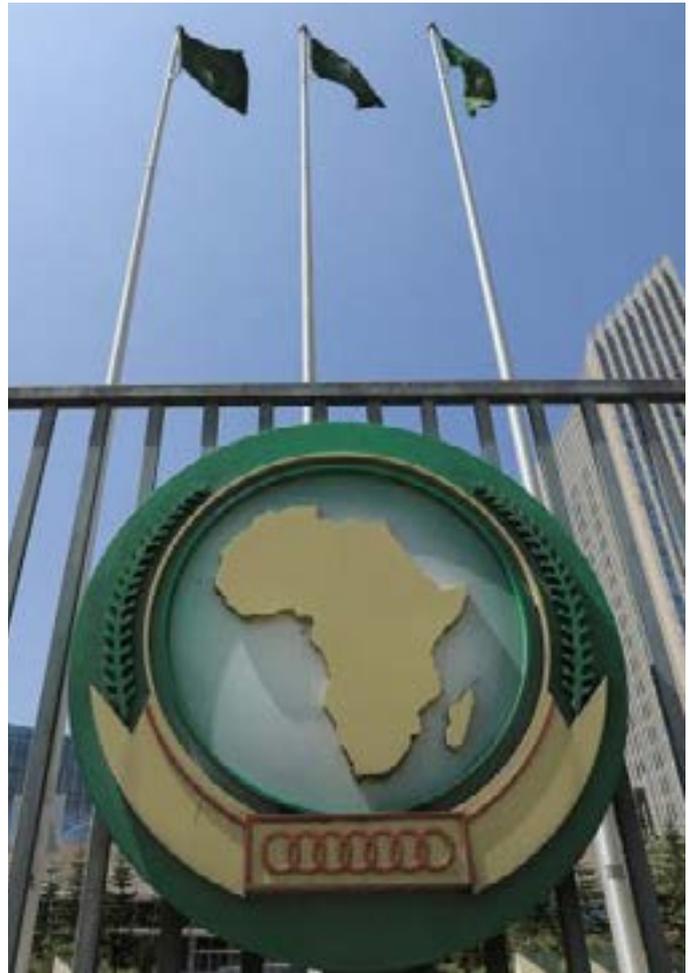
l'Afrique, le groupe Asie-Pacifique passera de 2 à 5 sièges, l'Amérique latine et les Caraïbes passeront de 2 à 4, les Etats d'Europe occidentale et autres Etats passeront de 2 à 3, et 2 sièges supplémentaires d'un mandat de deux ans seront prévus, soit un pour le Groupe des Etats d'Europe orientale et un, en tant que siège tournant, pour les petits Etats insulaires en développement et les petits Etats. A côté de l'Italie, les tenants de cette proposition sont l'Espagne, le Pakistan, le Mexique, l'Argentine, la République de Corée, la Nouvelle-Zélande et la Suède.

3. La position africaine est exprimée par l'Union africaine. En effet, les 7 et 8 mars 2005, les Etats membres de l'Union africaine ont adopté une position commune sur la réforme des Nations unies, dite « consensus d'Ezulwini » qui consiste à obtenir, pour une pleine représentation de l'Afrique au Conseil de Sécurité, l'attribution de deux sièges de membres permanents, ayant un droit de veto et de cinq sièges non permanents. L'Union africaine sélectionnera les représentants de l'Afrique. Le problème de la position africaine réside dans les rivalités entre pays africains. Ainsi, les premiers pays qui ont prétendu depuis longtemps pouvoir légitimement représenter l'Afrique sont : l'Afrique du Sud, l'Égypte et le Nigeria. D'autres candidats se sont également déclarés : le Kenya, le Sénégal, la Libye et l'Algérie. Cette concurrence officielle entre ces pays, nourrie par la volonté de jouer un rôle majeur sur la scène politique africaine n'est pas de nature à privilégier la cohésion entre les Etats du continent, chacun déterminé à faire prévaloir ses propres intérêts.

Par ailleurs, contrairement au « Groupe des 4 (G4) » qui acceptent d'envisager des sièges de membres permanents sans droit de veto, la volonté africaine de disposer d'un droit de veto amène les pays africains à constituer un groupe à part sur cette question au sein de l'Assemblée générale. Aussi, le fait que les candidats africains souhaitent être désignés par leur organisation régionale, constitue aussi une singularité de la position africaine.

Au demeurant, au niveau de l'ONU, des débats ont eu lieu sur 5 thèmes principaux de la réforme : les catégories des membres, le droit de veto, la dimension de l'élargissement, les méthodes de travail et la relation avec l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il convient de souligner que tous les Etats sont unanimes sur la nécessité d'adapter le Conseil de Sécurité à l'impérieuse mission de prévention des crises, à une gestion de crises de plus en plus complexes, aux besoins de la construction de la paix.



Mais comment y arriver sans réduire sa capacité à agir rapidement aux nouvelles menaces telles que la lutte contre le terrorisme. En d'autres termes, la clef de la réforme réside dans la recherche d'un équilibre entre d'une part, consolider la légitimité du Conseil de Sécurité et d'autre part, renforcer sa capacité à assumer pleinement ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.



COURSE À L'ARMEMENT :

UNE NOUVELLE «GUERRE MONDIALE» EST POSSIBLE !

L'illusion d'une paix durable dans le monde s'effrite un peu plus chaque jour sous nos yeux. Au-delà de l'Ukraine, devrait-on se préparer psychologiquement à une nouvelle guerre mondiale éventuelle ?

De la fin de la guerre froide en 1994 jusqu'à la fin des années 2000, le monde a connu une constante réduction des dépenses militaires (autour de 1038 milliards de dollars en 1995). Ces dépenses militaires vont connaître une reprise vers 2008. En 2010, les dépenses militaires vont dépasser le record des dépenses militaires de 1988 (1570 milliards de dollars) pour atteindre en 2018 (1775 milliards de dollars). En 2022, les dépenses militaires mondiales ont dépassé 2200 milliards de dollars américains soit 2,2 % du PIB mondial. C'est en l'espèce la huitième année de suite que les dépenses militaires sont sur une augmentation continue.

LES GRANDES PUISSANCES S'ARMENT DE MANIÈRE ACCÉLÉRÉE DEPUIS 2015

Le lundi 24 avril, l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm a publié son rapport annuel sur les dépenses militaires mondiales. On relève en effet, non pas uniquement une forte accélération des dépenses

militaires presque partout dans le monde (sauf l'Afrique) depuis 2015, mais également une tendance très affirmée au niveau des grandes puissances internationales. Par ailleurs, la course à l'armement relevée dans le rapport de l'institut suédois est marquée par l'omniprésence des Etats-Unis et de la Chine. En effet, les deux premières puissances économiques mondiales sont les deux puissances qui dépensent le plus sur le plan militaire. En 2022, les Etats-Unis ont explosé plus 877 milliards de dollars américains dans ses dépenses militaires. Cette somme représente 39 % des dépenses au monde. Quant à la puissance asiatique, le rapport relève des dépenses d'environ 292 milliards en 2022 (13% des dépenses militaires mondiales). Malgré que les objectifs de cette course à l'armement diffèrent à en croire les propos des autorités américaines et chinoises, deux aspects restent constants pour les deux puissances : cette course vise à garantir la défense des intérêts nationaux et internationaux d'une part, et d'autre part de moderniser l'arsenal militaire. On l'aura compris à travers ces chiffres, les deux puissances représentent à elles seules plus de la moitié des dépenses militaires mondiales en 2022.). Elles sont suivies par la Russie qui est en pleine guerre avec 3,9% des dépenses militaires

POLITIQUE

mondiale, l'Inde avec 3,6 % et ensuite l'Arabie saoudite avec 3,3% complètent ce classement international.

L'EUROPE LE CONTINENT QUI S'EST LE PLUS ARMÉ – SES PETITES NATIONS « AUSSI »

Sur le continent européen en 2022, (en dehors de la Russie), le Royaume-Unis avaient le plus important budget militaire avec 68,5 milliards de dollars américains, l'Allemagne vient en seconde position avec 55,8 milliards américains, ensuite la France au pied du podium avec 53,6 milliards américains. Outre ces chiffres, un constat reste constant : les trois pays cités sont dans une constante quant à l'augmentation des dépenses militaires. En 2022, les investissements militaires ont connu une augmentation sur une année sans précédent sur les trente dernières années. En l'espèce, le rapport met en avant des augmentations assez inattendues. C'est le cas de l'augmentation des dépenses militaires finlandaises (+36 % par rapport à 2021), de la Pologne (+11% par rapport à 2021), de la Lituanie (+27 % par rapport à 2021), et aussi de la Suède (+12 % par rapport à 2021).

LA GUERRE EN UKRAINE OU LA PREUVE DES CRAINTES INTERNATIONALES

La guerre en Ukraine est venue mettre un terme à l'idéale de paix et de guerre qui régnait depuis la fin de la guerre froide. Cette cassure n'a pas été sans conséquences. Bien qu'il soit difficile de justifier les hausses records d'investissement dans les dépenses militaires mondiales, une chose reste certaine : la guerre en Ukraine s'inscrit dans une perspective de « prophétie autoréalisée ». Cette guerre ou une autre du même type était presque impossible à éviter. Les efforts fournis par les grandes puissances dans l'armement ne pouvaient plus rester sans conséquences. Concernant l'Ukraine, hasard que la guerre s'y passe au final (car cette guerre aurait pu avoir lieu ailleurs également)? Oui et non. Ces dernières années, l'Ukraine a fait des dépenses militaires dépassant les 44 milliards de dollars (le tiers de son produit intérieur brut).

L'AFRIQUE NE S'ARME PAS – C'EST UNE DES GRANDES LEÇONS DE CE RAPPORT

Le record atteint dans les dépenses militaires dans le monde n'a presque pas eu d'écho en terme d'armement en Afrique surtout en Afrique sub-saharienne. Globalement sur le continent africain, le rapport révèle que les dépenses militaires sur le continent ont été ralenties, voir presque mises aux arrêts en 2022. Les raisons sont en effet nombreuses. On y trouve l'inflation omniprésente depuis plusieurs décennies qui a contraint plusieurs pays à investir dans le secteur primaire, mais également les blocus internationaux pour bloquer l'armement de certains Etats.



AFRIQUE :

QUELLE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE POUR LE CONTINENT ?

L'Afrique est présentée comme l'avenir du monde. Au regard de son potentiel économique et de la jeunesse de sa population, le continent qualifié par les historiens de « berceau de l'humanité » recèle d'énormes potentiels économiques. Toutefois, des menaces réelles pèsent sur le bien-être économiques des africains...

En effet, l'économie est définie selon **Jean Baptiste Say** comme la science qui s'intéresse à la production, à la distribution, à la répartition et à la consommation des richesses d'une société. A partir de ces propos, on comprend aisément qu'en fonction de la taille des richesses des nations, les différents pays du monde sont nécessairement amenés des économies diverses. Ainsi, en fonction de leur nature et des déterminants sociologiques qui les sous-tendent, certaines économies sont bien plus compétitives que d'autres.

Bien qu'extrêmement riche en ressources minières (or, diamant, bauxite, etc.), l'Afrique demeure le continent le moins industrialisé et le moins compétitif économiquement sur la scène internationale. Cette situation s'explique en grande partie par l'inefficacité institutionnelle des sociétés africaines, source de crises politique et économique à la fois. Mais avant d'aller loin, essayons de faire un travail de clarification terminologique sur le concept d'inefficacité institutionnelle et celui de performance économique.

CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE

Les changements socio-économiques amorcés au début du 18^e siècle avec la découverte des sources d'énergie de production comme le charbon et la machine à vapeur, ont eu un impact sur le fonctionnement de l'économie et sur la société en générale. Beaucoup de sociétés occidentales, passèrent ainsi d'une



société agricole dont les activités économiques sont caractérisées par l'agriculture à une société industrielle, dont l'idéologie fondatrice est rationaliste et technicienne. Ces révolutions dans la méthode d'évolution des sociétés susciterent des controverses autour de la notion d'« institution » qui se cristallisa au milieu du 19^{ème} siècle avec la « jeune » école historique allemande, ayant comme chef de file l'économiste pluridisciplinaire, professeur à l'Université de Berlin, **Gustave Schmoller** (1838-1917). La controverse qui l'opposa à l'école dite « Marginaliste » [les protagonistes de ce courant de pensée sont entre autres **Carl Menger** (1840-1921), **Friedrich Von Wieser** (1851-1926), **Böhm-Bawerk** (1851-1914), et **Hayek Friedrich August Von** (1899-1992)] encore appelée l'école de Vienne ou l'école autrichienne (la branche autrichienne de l'école néoclassique) est d'ordre méthodologique. En effet, la tradition marginaliste est fondée sur ce qu'il convient d'appeler « **l'individualisme méthodologique** ».

Ce paradigme tente d'expliquer en science sociale les comportements de groupe à partir des comportements individuels. L'action collective est comprise à travers le prisme de celle de l'individu que les « marginalistes » qualifient de rationnel. Est rationnel en économie, tout individu qui satisfait ses besoins illimités avec ses ressources limitées en raisonnant à la

marge. L'individu étant supposé rationnel, dont le comportement permet de comprendre l'action collective, implique que l'action collective l'est également. Bien que d'apparence séduisante comme théorie, la réalité démontrent qu'un humain par essence n'est pas rationnel dans tous ses choix, et quand bien même quelques-uns le seront, cela ne saurait justifier des tentatives d'agrégation des choix individuels pour expliquer le comportement du groupe : par nature comme dirait l'autre, il n'y a pas plus « controversé qu'un humain, avec ses vérités et ses contradictions, à la fois imprévisible et incertain ». **Gustave** et ses compagnons proposèrent alors une tradition institutionnaliste, où « **l'holisme méthodologique** » retrouve toute ses lettres de noblesse. Avec ce paradigme, les individus plutôt que rationnels, ont en grande majorité des comportements socialement déterminés avec des faits globalement irréductibles : ici, le tout est mieux que la somme des parties, avec comme moteur essentiel, l'histoire.

Par la suite, l'économiste américain **John Roger Commons** (1862-1945), considéré avec **Willard Earl Atkins** (1889-1971) et **Douglass North** (1920-2015) comme l'un des fondateurs de l'institutionnalisme moderne en économie, développe le concept de « **futurité** » qui sera déterminant pour appréhender l'évolution des comportements économiques dans le temps. Ce concept structuré par le comportement

de groupe, est la cause de l'action économique présente : **la causalité institutionnelle**. Ainsi, l'économie, qui est une science de rareté des ressources et d'abondance des besoins retrouve sa substance. Les deux (rareté des ressources et abondance des besoins), doublés d'incertitude sur le futur, suffissent et justifient selon **John R. Commons** l'avènement des « institutions efficaces », où l'action collective incarnée par l'institution permettra de contrôler le comportement individuel à travers des mesures de contrainte sociale. Dès lors, l'équilibre macroéconomique traduisant le bon fonctionnement de l'économie, sera le fruit de l'efficacité fonctionnel des institutions de la société.

Emile Durkheim (1858-1917) grand sociologue français a également contribué dans ce sens. De lui, *une institution* traduit un ensemble de pratiques, d'habitudes et de règles de conduite entre des personnes, ainsi que l'ensemble des représentations qui concernent ces pratiques, qui définissent leur signification et qui tendent à justifier leur existence. Ces institutions œuvrent pour le bien-être de la collectivité.

En science économique, la notion du bien-être renvoie à l'économie du bien-être. Cette branche de la recherche économique traduit la quête des ressources qui existent en quantité limitée, à mettre en œuvre pour l'obtention des situations qui sont considérées comme les meilleures possibles

pour et par la collectivité. Dès lors, la question du choix collectif prend tout son sens. C'est donc la problématique de l'adéquation optimale des moyens ou ressources disponibles aux objectifs poursuivis par les humains qui est en jeu. Ainsi compris, l'économie du bien-être ne se rapporte pas à un phénomène économique, ou du moins, il n'existe pas un phénomène spécifiquement économique pour ainsi paraphraser le brillant économiste français, **Jacques Généreux** (1956 -). Tout ce qui se rapporte à l'Etat, poursuit **Jacques**, dans une certaine mesure, touche l'économie, car, les indicateurs macroéconomiques sont avant tout des indicateurs de niveau de vie, de l'harmonie, de la cohésion d'une société dans sa globalité. L'économie, c'est comment appréhender les ressorts de la prospérité et du développement d'une société dans le dessein d'établir et de renforcer les stratégies potentielles pour soutenir la richesse et la puissance nationale : la force d'un Etat est mesurée à l'aune de sa capacité à rendre l'économie au service de la société. De fait, l'institution est qualifiée d'inefficace lorsqu'elle n'est pas capable d'incarner l'aspiration collective. Une institution déséquilibrée et pervertie qui gère une économie produit un résultat calamiteux pour la société.

UNE ÉCONOMIE AFRICAINE PEU PERFORMANTE, CAS DU MALI

Les institutions de la société,

en garantissant la liberté civile, le contrôle du pouvoir, et un dispositif de vote transparent et crédible, assurent aux citoyens une sécurité démocratique, et à l'agent économique une confiance au système juridique, gage de l'efficacité du fonctionnement des activités économiques. Plus l'investisseur a confiance au système juridique, mieux il est tenté d'injecter son argent dans l'économie de ce système juridique : le capital va là où il sera sécurisé dans la transparence par le droit. Cette sécurité juridique qu'offrent certains pays permet d'augmenter le niveau d'investissement dans ces derniers, et donc de diminuer le chômage source de bien-être collectif. Mais, avec des jeux d'intérêt politique à la fois exécrables et pernicious, la société malienne toute entière est en échec. Cette manipulation est rendue possible grâce à ce que les économistes spécialistes de l'inégalité qualifient de « **capture cognitive** ». En effet, ce concept traduit ici la situation où l'état d'esprit de celui qui régule la vie de la société, en occurrence le

processus électoral, est capturé par certains acteurs politiques, dont celui du régulateur partage leur mépris envers les choix du peuple dans la gestion de la société : c'est un phénomène d'ordre psychologique et sociologique profond.

De cette tragédie de la macrogestion de la république, voit le jour une économie de recherche de rente qui plombe toute répartition efficiente des ressources publiques. Ainsi, le champ institutionnel n'étant plus capable de s'émanciper du joug de quelques bandes malfrats politiques pour s'autoréguler et d'incarner les aspirations de toute la collectivité, devient un facteur stimulateur de la défaillance vis-à-vis du système politique, et donc, de « **la grande désillusion** » des citoyens. Des groupes infimes par rapport à la taille de la population par voie d'un processus politique nauséabond, échangent des faveurs pour davantage concentrer leur pouvoir et optimiser leur intérêt minoritaire au détriment des aspirations des contribuables. Cela engendre des situations d'inégalités de

redistribution des revenus.

De cette privatisation de l'appareil étatique, naît un sentiment « **d'impuissance** » chez le citoyen, le plongeant ainsi dans un état d'inconscience passive, ne voyant en la vie qu'une succession d'hécatombes qu'il doit subir, en se remettant à chaque fois à DIEU s'il est croyant. Il ne vote plus. Pire, s'il vote, c'est pour se détourner de ce qu'on va faire des résultats de son vote. Le politique, dans une exécution méthodique de son plan d'accaparement des ressources de la société, a réussi à rendre inactif la conscience du peuple. Ce cercle vicieux à terme, plombera certainement l'avenir de plusieurs générations, on mettra deux siècles avant de se relever : c'est une forme de société d'oligarchie héréditaire.

Pour s'en sortir plus que jamais, le capital social, l'équité, l'égalité des chances doivent être au centre des décisions publiques.

Khalid DEMBLE,
Economiste.

TUNISIE :

« JE SUIS AFRICAIN ET FIER DE L'ÊTRE », LE DOUBLE LANGAGE DU PRÉSIDENT KAÏS SAÏED

Après avoir tenu des propos racistes et inamicaux à l'endroit des subsahariens vivants en Tunisie, le président Kais SAÏED semble être revenu à la raison et clame haut et fort qu'il est « africain et fier de l'être ». Que révèle ce double discours du président tunisien sur son rapport avec le continent africain ?

Dans un communiqué de la présidence de la République tunisienne datant du 21 février 2023, le président Kais SAÏED a affirmé ceci : « *il existe un plan criminel pour changer la composition du paysage démographique en Tunisie, et certains individus ont reçu de grosses sommes d'argent pour donner la résidence à des migrants subsahariens* ». Autrement dit la présence de noirs africains est considérée comme une volonté de faire de la Tunisie seulement un pays d'Afrique et non pas un membre du monde arabe et islamique. D'autres propos du président tunisien tenus lors d'un conseil de sécurité nationale convoqué sur la question migratoire, assimilent les subsahariens à des « *hordes de migrants clandestins* » dont la présence en Tunisie serait source de « *violence, de crimes et d'actes inacceptables* », soulignant la nécessité de mettre un terme rapidement à cette immigration.

UNE ATTEINTE À LA LÉGISLATION TUNISIENNE ET AUX NORMES INTERNATIONALES RÉGISSANT LA QUESTION MIGRATOIRE

Ces propos portent atteinte à la législation tunisienne ainsi qu'aux normes internationales régissant la question migratoire. En effet, en 2018, la Tunisie a adopté la loi 50 sur « *l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* », qui érige en infraction la discrimination raciale et prévoit des peines d'emprisonnement d'un mois à un an pour propos ou actes racistes, et d'un an à trois ans pour incitation à la haine ou diffusion d'idées fondées sur la discrimination raciale ou la



supériorité raciale, par quelque moyen que ce soit. Aussi, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, à laquelle la Tunisie est un État partie, oblige les pays à « *condamner la discrimination raciale* » et à prendre des mesures visant à « *éliminer la discrimination raciale sous toutes ses formes et à promouvoir la compréhension entre toutes les races* ». Elle stipule que les pays doivent « *interdire et mettre fin, par tous les moyens appropriés... à la discrimination raciale par toute personne, groupe ou organisation* » et « *décourager tout ce qui tend à renforcer la division raciale* ».

Une vague d'interpellations brutales, d'agressions violentes, de perquisitions musclées et de chasses à l'homme incontrôlables, touchant aussi bien les sans-papiers, les travailleurs en situation régulière, les réfugiés et demandeurs d'asile ainsi que les étudiants subsahariens

Les étrangers noirs africains en Tunisie font l'objet d'agressions racistes quotidiennes de la part de tunisiens depuis des années. Mais après le discours du président, ils ont subi une recrudescence d'attaques, souvent accompagnées de vols, d'expulsions et de pertes d'emplois. Selon Avocats Sans Frontière, au lieu d'aider les victimes, la police a arrêté des migrants sans-papiers alors qu'ils tentaient de signaler des agressions. En effet, depuis cette fameuse déclaration, les africains subsahariens sont confrontés à une campagne

sécuritaire, lancée dans tout le pays, dans le dessein de contrôler les personnes en situation irrégulière mais qui se matérialise par une vague d'interpellations brutales, d'agressions violentes, de perquisitions musclées et de chasses à l'homme incontrôlables, touchant aussi bien les sans-papiers, les travailleurs en situation régulière, les réfugiés et demandeurs d'asile ainsi que les étudiants subsahariens. Seule la couleur de la peau compte. Le nombre de subsahariens dans le pays est estimé à entre 30 000 et 50 000 par les associations et ONG locales dont plus de 7 000 étudiants inscrits dans les universités et plus de 9 000 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés.

Cette situation dénote de la montée du racisme et de la haine à l'encontre des africains noirs en Tunisie. Déjà en novembre 2021, les experts des droits de l'homme de l'ONU condamnant l'expulsion collective et les conditions de vie déplorables des migrants en Tunisie, ont indiqué : « *Cela soulève de grandes inquiétudes quant au fait que ces personnes sont soumises à des violations de leurs droits de l'homme en Tunisie... sur une base raciale, en particulier à la lumière des rapports que nous avons reçus sur l'augmentation du traitement raciste et xénophobe des migrants d'Afrique subsaharienne* ». Selon la section tunisienne d'Avocats sans frontières (ASF), durant le mois de février, la police tunisienne a arrêté environ 850 personnes d'origine subsaharienne sans discernement. Le 9 mars, l'Association des étudiants et stagiaires africains en Tunisie (AESAT) a déclaré à Human Rights Watch qu'au moins 44 étudiants avaient été arrêtés depuis le 21 février, et certains sont toujours

détenus. Plus de 40 étudiants ont signalé des agressions violentes. Selon le président de l'AESAT « *les étudiants sont interpellés parfois devant leurs universités, dans des cafés. Ça dure depuis la mi-décembre 2021, mais le phénomène s'est accéléré. Beaucoup d'étudiants n'osent plus sortir de chez eux* ».

LA RHÉTORIQUE DU GRAND REMPLACEMENT

Ces actes racistes et xénophobes sont alimentés par les messages véhiculés par le Parti nationaliste tunisien, créé en 2018, qui a fait de son fonds de commerce, la diffusion de théories racistes et complotistes, analogues au discours de l'extrême-droite européenne, bénéficiant d'une grande présence médiatique, à travers la télévision publique nationale. Son rapprochement avec le Président tunisien devient une évidence tant par la reprise de sa rhétorique du grand remplacement (en l'occurrence le remplacement d'une population arabe par une population noire) par le président SAÏED, que par la réticence de ce parti à critiquer la dérive autoritaire du président SAÏED contrairement aux autres partis de la classe politique. Par ailleurs, l'Union européenne a sa part de responsabilité, avec son projet d'aide économique envers la Tunisie en échange d'efforts accrus pour éviter le départ de migrants depuis ses côtes. Ce rôle de régulateur migratoire fait que plus le président tunisien est coopératif sur la question migratoire, plus il peut compter sur le silence des pays européens sur le tournant répressif qu'il opère dans son pays, contre les droits humains, l'opposition politique et la liberté d'expression.

Pour s'en convaincre, depuis

plusieurs semaines, des arrestations de journalistes et d'opposants politiques illustrent bien une dérive autoritaire croissante du pouvoir tunisien, et un exercice de plus en plus absolu du pouvoir par le Président SAÏED.

Une étape de plus dans l'autoritarisme du régime tunisien qui écorne davantage l'image de marque de la Tunisie sur la scène internationale

Ainsi, le dérapage sur la question migratoire apparaît comme une étape de plus dans l'autoritarisme du régime tunisien et écorne davantage son image sur la scène internationale.

Plusieurs ambassades africaines dont celle du Mali, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée ont exprimé leurs profondes préoccupations et organisé des vols de rapatriement de leurs ressortissants.

À l'étranger, devant certaines ambassades tunisiennes, des manifestations ont eu lieu. Certaines personnes demandent également la révocation de la participation de la Tunisie aux instances dirigeantes du continent. La situation pourrait également avoir des répercussions sur certains secteurs de l'économie, par exemple sur le tourisme. Sur les réseaux sociaux, des appels au boycott de marques tunisiennes sont relayés. Par ailleurs plusieurs universités privées seront impactées par le désintérêt des milliers d'étudiants subsahariens, pour qui la Tunisie était une destination privilégiée. La Rapporteuse Spéciale de l'UA sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les déplacés internes et les migrants en Afrique et Commissaire en charge de la promotion et la protection des droits

de l'homme en République de Tunisie, l'honorable Commissaire Maya SAHLI FADEL a dit être particulièrement préoccupée par les propos contenus dans la déclaration du Président tunisien qui vont à l'encontre de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, notamment l'article 2 qui prohibe toute discrimination basée sur la race et l'article 5 sur le respect de la dignité de tout être humain. Elle a rappelé que le discours xénophobe, outrageant, humiliant à l'endroit de la communauté subsaharienne des migrants est inapproprié de la part des plus hautes autorités et qu'il sert au contraire de détonateur à la résurgence de tensions parmi la population aux conséquences souvent désastreuses.

Aussi, à travers le président de la Commission, l'Union africaine (UA) a réagi le 24 février aux « *déclarations choquantes (...) contre des compatriotes africains* ». La Commission avait auparavant convoqué le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'UA pour « *exprimer les vives préoccupations* » de l'organisation. « *Les États membres de l'Union africaine doivent honorer les obligations qui leur incombent en vertu du droit international (...) à savoir traiter tous les migrants avec dignité, d'où qu'ils viennent* », a rappelé l'organisation.

Face à cette dérive autoritaire de façon générale, le Haut représentant de l'Union Européenne, Josep Borrell, dans une déclaration publiée sur le site de l'UE a indiqué : « *L'Union européenne suit de près et avec préoccupation les développements récents en Tunisie, un voisin très proche auquel nous lie un partenariat profond et stratégique* ».

Au plan national, les associations,

dont la Ligue tunisienne des droits de l'homme et le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux, ont condamné la déclaration du 21 février. La puissante centrale syndicale UGTT a également annoncé un « *engagement fort dans la défense des droits des travailleurs et travailleuses migrants* ». *Le syndicat, prix Nobel de la Paix en 2015, déplore que les migrants fassent « actuellement face à une campagne haineuse, discriminatoire, raciste et xénophobe ».*

UNE TENTATIVE INSUFFISANTE D'APAISEMENT

Le 5 mars, une déclaration publiée par la présidence tunisienne rejetait tout prétendu racisme énumérant les mesures prévues « *pour faciliter les démarches des résidents étrangers et protéger diverses communautés* », notamment la rationalisation de l'inscription des étudiants étrangers, la facilitation des départs volontaires et un nouveau numéro vert pour signaler les abus, sans toutefois, condamné les agressions criminelles contre les migrants noirs, ni ordonné aux forces de sécurité de protéger les personnes à risque ni aux procureurs de tenir pour responsable toute personne soupçonnée d'avoir commis des actes criminels contre des étrangers.

Aussi, dans un apparent souci d'apaisement, Kaïs SAÏED a affirmé lors d'une entrevue avec le président de Guinée-Bissau Umaro Sissoco Embaló, qui faisait escale à Tunis, que les Africains présents en Tunisie étaient des « frères », selon une vidéo diffusée par la présidence tunisienne. « *Je suis Africain et je suis fier de l'être* », a-t-il ajouté.



ALLIANCE DES ETATS DU SAHEL :

UNE ALLIANCE DE CIRCONSTANCE OU DE CONVICTION ?

La région du Sahel connaît depuis un certain temps des bouleversements politiques et géopolitiques. Le dernier en date est la signature à Bamako de la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des Etats du Sahel (AES) le 16 septembre 2023. L'Alliance comprend : le Burkina Faso ; le Mali et le Niger.

”

internes se compte par milliers. Et la zone du Liptako-Gourma, aussi appelée la zone des trois frontières (Mali, Burkina, Niger) semble être l'épicentre de l'hydre terroriste. Partageant les mêmes problèmes, il va de soi que ces Etats cherchent des solutions communes. Face à un ennemi qui n'a pas de visage (le terrorisme), il urge de conjuguer les efforts des forces armées et de sécurité pour mener cette guerre asymétrique.

Sur le plan politique, les Etats composant l'**AES** ont connu tous

des coups d'Etat militaires ces trois dernières années et traversent des périodes de transitions. Cette situation favorise donc des alliances, peut être des alliances de circonstances mais des alliances tout de même.

Nous venons d'évoquer plus haut le Mali, le Burkina et le Niger sont dirigés par des militaires suite aux différents putschs. Et pour corollaire, les gouvernements de ces Etats font face à des pressions de la communauté internationale et plus précisément de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En effet, cette organisation régionale adopte une position particulièrement offensive face aux coups d'Etat. Cela se traduit par des sanctions économiques à travers la fermeture des frontières voire une

Dans cet article, nous allons tenter de comprendre les raisons endogènes et exogènes qui ont conduit à la création de cette nouvelle alliance. Aussi, tenterons-nous de faire une comparaison avec le **G5 Sahel**, créé en 2014. Nous faisons également un focus sur l'article 6 de la charte de **AES** en faisant le parallèle avec l'article 5 de l'**OTAN**. Enfin, nous nous intéressons au rôle central que joue le Mali dans ce dispositif.

Les raisons endogènes et exogènes

Au cours de ces dix dernières années, le Sahel a connu un nombre pléthore d'attaques terroristes. Sont particulièrement touchés par ce fléau les Etats cités plus haut. En effet, le nombre total des victimes civiles et militaires, des blessés ; des déplacés

menace d'intervention militaire pour rétablir l'ordre constitutionnel tel que c'était envisagé au Niger. Face à ce rapport de forces géopolitiques, l'Alliance des Etats du Sahel se veut un pôle de souveraineté. En clair, il s'agira de se défendre mutuellement y compris en recourant à la force armée.

Charte du Liptako-Gourma et Convention portant création du G5 Sahel : quelle différence ?

La charte du Liptako-Gourma créant l'AES précède le G5 Sahel créé neuf ans plutôt. Comme l'AES, le G5 Sahel avait également pour objectif de lutter contre le terrorisme. Mais il y a tout de même des différences notables. D'abord sur le plan arithmétique, le G5 était composé de cinq Etats alors que l'AES en compte trois, la Mauritanie et le Tchad n'en faisant pas partie. En outre, lorsqu'on s'intéresse à **la charte du Liptako-Gourma (AES) et la convention portant création du G5 Sahel**, il existe une différence de fond. Dans la première, l'accent est mis essentiellement sur le volet sécuritaire et le respect de la souveraineté des Etats membres. En revanche, dans la seconde, en plus du volet sécuritaire, le curseur est mis sur les actions de développement (infrastructures, énergie, santé, éducation.) Autrement, la convention du G5 Sahel s'apparente à un programme gouvernemental. Si l'on peut souligner le pragmatisme des signataires de ce document, en ce sens que le tout militaire ne permet pas de lutter efficacement contre le terrorisme, cet aspect peut également être un handicap et donc la cause de l'échec du G5 Sahel puisque les Etats membre ne forment pas une fédération. Dans ces conditions, il est difficile de mettre en œuvre les mesures prévues par la convention.

La charte du Liptako-Gourma se distingue par son caractère particulièrement offensif et son ton, n'ayons pas peur de mots, belliqueux. Cela s'explique sans doute par les circonstances actuelles marquées par des tensions géopolitiques. L'article 6 de la charte en est la parfaite illustration : « Toute atteinte à la souveraineté et à l'intégrité du territoire d'une ou plusieurs Parties Contractantes sera considérée comme une agression contre les autres Parties et engagera un devoir d'assistance et de secours de toutes les Parties, de manière individuelle ou collective, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité au sein de l'espace couvert par l'Alliance. » La référence à la situation politique au Niger est quasi explicite. Et cet article fait écho au célèbre article 5 de l'OTAN. Ce qui nous amène à poser la question suivante : peut-on parler de l'OTAN **junior** ? Sans doute faudra-t-il s'attendre à un durcissement du bras de fer avec la CEDEAO. On peut d'ailleurs voir les prémices de ce bras de fer dans le communiqué de la CEDEAO du 10 décembre 2023 en ces termes : « *La conférence rejette toute forme d'alliance visant à diviser la région et promouvoir des intérêts régionaux en son sein.* » Le ton est donné !

Le Mali, la locomotive de l'AES

L'épidémie de coups d'Etat en Afrique de l'Ouest est partie du Mali en Août 2020 avant de faire une deuxième vague en Mai 2021. Ce faisant, ce pays est le premier à subir les dures sanctions de la CEDEAO puis s'en est suivi un long bras de fer avec la communauté internationale. Contre toute attente, le Mali a tenu bon ! L'audace des autorités maliennes couplée à la résilience du peuple malien ont fait de ce pays un modèle de souveraineté et de l'anti-néocolonialisme. Dès lors, d'autres coups d'Etat survenus au Burkina Faso, au Niger et en Guinée (dans une moindre mesure) ont pour boussole la ligne politique de Bamako. Pour preuve, les premières visites des présidents de Transition de ces pays hors de leurs frontières ont eu lieu dans la capitale malienne. Nous pouvons même émettre l'hypothèse que cette idée de l'**AES** vient du Mali. Ceci pourrait expliquer la signature de la charte du Liptako-Gourma à Bamako le 16 septembre dernier.

Reste à voir désormais jusqu'où ira l'AES quand on sait que d'autres initiatives similaires ont vu le jour ces derniers temps avant de disparaître aussitôt. Nous faisons référence à l'axe Bamako-Ouagadougou-Conakry. Pour répondre à la question posée dans le titre, nous disons que pour survivre, l'AES doit être une alliance de conviction. Il faudra également lui donner un statut institutionnel.

Brehima Sidibé

*Doctorant en analyse de discours politiques à CY
Cergy Paris Université*



ALLIANCE DES ETATS DU SAHEL :

UNE ALLIANCE DE CIRCONSTANCE OU DE CONVICTION ?

La région du Sahel connaît depuis un certain temps des bouleversements politiques et géopolitiques. Le dernier en date est la signature à Bamako de la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des Etats du Sahel (AES) le 16 septembre 2023. L'Alliance comprend : le Burkina Faso ; le Mali et le Niger.

très près, on se rend compte qu'il y a plusieurs formations politiques du pays qui à travers leurs actions, anticipent le scrutin.

Grand favori

Après le décès d'Henri Konan Bédié, le 1^{er} août 2023, le Parti démocratique Côte d'Ivoire (PDCI) s'est trouvé un nouveau leader en la personne de Tidjane Thiam à la suite de son huitième

Côte d'Ivoire : L'opposition en ordre de bataille pour les présidentielles de 2025

À moins de deux ans de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire, la configuration de la sphère politique du pays se dessine à l'aune du futur scrutin. Le scénario de 2010 semble de nouveau se dessiner.

La Côte d'Ivoire s'est tournée vers une élection présidentielle cruciale devant se tenir en octobre 2025. D'ores et déjà, plusieurs partis politiques majeurs du pays se positionnent à l'aune de ce scrutin où les rangs de l'opposition se renforcent davantage.

En effet, l'objectif de tout parti politique est la conquête et l'exercice du pouvoir. En Côte d'Ivoire, les partis politiques semblent d'ores et déjà en train de s'organiser pour les présidentielles d'octobre 2025. À y regarder de

Congrès extraordinaire du 22 décembre dernier. Cette élection fait de lui le « candidat naturel » du parti à la présidentielle de 2025 d'autant plus que l'ancien parti unique ne cache plus sa volonté de revenir au pouvoir.

À la tête de ce pays côtier d'Afrique de l'Ouest de 1960 à 1999, le PDCI n'a plus accédé à la magistrature suprême depuis près de trois décennies. Après un temps d'alliance avec le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP) au pouvoir depuis 2011, le PDCI a repris sa place dans l'opposition en 2018, avant de boycotter la dernière présidentielle de 2020.

Avec l'arrivée de Tidjane Thiam à la tête du parti, le PDCI amorce ainsi une nouvelle ère faisant du parti un grand favori pour les futures présidentielles.

Selon des observateurs de la scène politique ivoirienne, cette accession de Tidjane Thiam à la tête du PDCI, reste un signal fort pour le retour de l'ancien parti unique au pouvoir. Il s'agit de celui qui « incarne une lame de fond *du renouveau générationnel qui transcende les clivages politiques* », affirme-t-on.

« En parlant d'échéances futures, il est impossible de ne pas mentionner 2025, date de la prochaine présidentielle en Côte d'Ivoire », déclarait Jean-Marc Yacé, à l'ouverture d'un bureau politique le 14 octobre 2023. À la même occasion, le maire de Cocody laissait tout de même entendre que « 2025 est et doit être la date du retour du PDCI au pouvoir ». Toute chose qui montre à suffisance la ferme détermination du PDCI à revenir au pouvoir.

Au PPA-CI (Parti des Peuples Africains - Côte d'Ivoire), alors que l'ex-chef de l'État ivoirien, Laurent Gbagbo, président et candidat nature du parti, reste radié de la liste électorale, le parti se bat pour obtenir la réintégration de son leader, en s'organisant pour le futur scrutin.

Situation gênante

Logiquement, si les choses évoluent ainsi, le RHDP, parti au pouvoir devrait se retrouver dans une situation gênante car tous ses anciens précieux alliés semblent se retirer. Dans le même temps, on assiste à un rapprochement des forces de l'opposition au tour du PDCI, principal parti d'opposition du pays. Il s'agit ainsi d'affaiblir le parti unifié qui ne semble pas avoir pu réaliser son projet de fusion des partis de droite.

Même si tout ne semble pas encore être fait pour le retour de l'opposition au pouvoir, au regard de tout ce qui se fait au sein du PDCI, en termes de préparatifs du scrutin, on peut se permettre de dire que tout ne sera pas rose pour le pouvoir actuel. Tout compte fait, l'alternance à l'horizon 2025 reste un enjeu prioritaire pour le PDCI et le PPA-CI, qui se rapprochent davantage. De même, une implication active de Générations et Peuples Solidaires (GPS) de Guillaume Soro dans cette alliance reste incontournable dans la mesure où l'ex-président du parlement ivoirien, Guillaume Soro, malgré la dissolution de son parti, conserve encore une célébrité inaltérable sur l'échiquier politique ivoirien.

Formation d'un bloc

Au-delà de ces partis, la Côte d'Ivoire contient également d'autres forces politiques majeures, et qui conservent une position-clé sur l'échiquier

politique ivoirien. Il s'agit notamment du Front populaire ivoirien (FPI) de Pascal Affi N'Guessan, la COJEP de Charles Blé Goudé et tant d'autres.

Cependant, il est clair que certains aspects restent encore flous pour ce scrutin d'autant plus que le RHDP, parti présidentiel, reste suspendu à la décision du président Alassane Ouattara, de se porter encore candidat ou pas. En dépit de l'appel du pied de ses partisans, ce dernier n'a pas encore annoncé s'il serait lui-même encore candidat ou s'il cèderait la place à l'un de ses poulains.

Pour tourner la page du RHDP, l'opposition ivoirienne n'a d'autre choix que de former un bloc contre le pouvoir actuel. Car, malgré le boycott de l'opposition en 2020, Alassane Ouattara a largement remporté les élections face à Kouadio Konan Bertin, candidat indépendant.

Bakary Fomba

SÉNÉGAL :**UNE ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE À MULTIPLES ENJEUX**

Les Sénégalais sont appelés à élire leur prochain Président le 25 février 2024. Chose inédite, pour la première fois dans l'histoire politique du pays de la Téranga, le Président sortant ne fera pas partie des candidats, laissant la porte à un scrutin plus ouvert que par le passé. Le Sénégal se prépare à vivre une nouvelle expérience démocratique, aux multiples enjeux, et à l'issue incertaine.

Des déclarations de candidatures tous azimuts

En début décembre, on notait près de trois cent candidats déclarés à la candidature, alors que le filtre du parrainage avait justement pour objectif de limiter le nombre de candidatures aux élections. Il faut toutefois préciser que c'est une tradition au Sénégal de constater qu'à la veille de chaque présidentielle, une multitude de déclarations de candidature. Certaines sont sérieuses, mais la majorité est farfelue ou découle d'une stratégie classique de marchandage politico-électoral qui permet à des supposés candidats de monnayer leur renoncement à la candidature pour s'allier à un candidat plus crédible. Par ailleurs, il est certain que le système de parrainage fera son effet. Il faut être parrainé par 0,6 % à 0,8 % du corps électoral pour espérer valider son dossier de candidature, ce qui représente un minimum de 44 559 signatures de citoyens inscrits sur les listes électorales. Beaucoup de candidats, même au profil prometteur, risquent d'être recalés à ce stade du processus électoral.

Nous pouvons compter avec assez de certitude sur la candidature d'Amadou Ba, désigné par la majorité présidentielle et adoubé par Macky Sall. Amadou Bâ a d'ailleurs enclenché sa campagne électorale sous prétexte de tournées économiques et de conseils des ministres décentralisés dans plusieurs régions du Sénégal. Autre allié de Macky Sall dont la candidature ne fait pas l'ombre d'un doute : Idrissa Seck, ancien Premier ministre sous Wade, ancien Président du Conseil économique, social et environnemental. L'homme, habitué à des coups d'éclat, ne fait plus



de vagues depuis qu'il avait rejoint la mouvance présidentielle en 2020. Sa nouvelle stratégie, c'est le silence. D'autres candidatures crédibles se confirment : Dr Abdourahmane Diouf ancien bras droit de Idrissa Seck, Pr. Mary Teuw Niane, ancien Recteur de l'Université Gaston Berger de Saint Louis et ancien ministre de l'enseignement supérieur sous Macky Sall dont il a plusieurs fois critiqué la gestion. Madame Aminata Touré, ancien Premier ministre sous Macky Sall est sur le terrain depuis des mois. C'est elle qui avait mené la campagne de la coalition présidentielle lors des dernières législatives, avant d'être éjectée de l'Assemblée nationale par sa propre coalition suite au refus de celle-ci de lui confier la présidence du Parlement. La cheffe d'entreprise Anta Babacar Ngom, fille de l'homme d'affaires Babacar Ngom mène elle aussi une belle campagne sur le terrain qui pourrait aboutir à sa candidature formelle. D'autres surprises ne sont pas à exclure. Il faut dire que le parrainage n'a pas été une tâche facile. Beaucoup de candidats à la candidature pour la présidentielle ont finalement jeté l'ancre, incapables de réunir le minimum nécessaire pour franchir le cap. C'est cas notamment de Thione Niang, qui avait activement accompagné l'élection puis la réélection de Barack Obama mais qui teste les dures réalités de la politique sénégalaise.

Le cas des 2 K

Le cas de Karim Wade et de Khalifa Sall qui étaient frappés d'inéligibilité suscite toujours des interrogations. Le dialogue politique initié par Macky Sall en juin a abouti à la modification du code électoral, les autorisant à se présenter. Depuis lors Khalifa Sall sillonne le Sénégal, déterminé à devenir le prochain Président du Sénégal. Il a toutefois choisi le parrainage des élus, moins risqué. En effet, les candidats qui choisissent les élus, ont besoin de 13 députés ou 120 maires et présidents de conseils départementaux. Le parti de Khalifa Sall Takhawu Senegal compte justement 13 députés au sein de la coalition Yewwi Askan Wi à l'Assemblée nationale. Karim Wade quant à lui, reste aphone dans son exil doré à Doha où il réside depuis 2016. Son retour a été annoncé à plusieurs reprises, sans concrétisation. Cette fois, bien que plus discret, le Parti démocratique sénégalais, PDS, se préparerait à accueillir en grande pompe le fils de l'ancien Président de la République Abdoulaye Wade. Au démarrage de la campagne susurre-t-on du côté des proches de Karim Wade. Toutefois, Karim Wade n'a toujours pas payé l'amende de 138 milliards de francs CFA qui lui a été infligé lors de sa condamnation en 2015. Serait-ce un obstacle pour la validation de sa candidature devant le Conseil constitutionnel habilité à statuer en définitive sur la validité des candidatures ? En tout état de cause, son parti a déposé les 30 millions de francs CFA représentant sa caution auprès de la Caisse des dépôts et consignations et reste optimiste pour la suite. Comme Khalifa Sall, il opte pour le parrainage des élus.

Macky Sall Vs Ousmane Sonko : un duel sans merci

Depuis 2021, la vie politique sénégalaise est rythmée par le duel entre Macky Sall et Ousmane Sonko. Macky Sall a mobilisé l'ensemble du système étatique pour empêcher à Ousmane Sonko de prospérer. Il a promu beaucoup de personnes dont le seul mérite selon les observateurs, est de se montrer critique vis-à-vis de Sonko. Macky Sall a remporté une victoire importante en faisant emprisonner Sonko, puis en faisant dissoudre son parti et enfin en le faisant radier des listes électorales. En principe, l'Etat n'aurait jamais dû radier Sonko des listes électorales et le rendre inéligible puisqu'aucune décision de justice ne va dans ce sens. Sonko saisit la justice et à deux reprises, à Ziguinchor le 17 novembre, puis à Dakar le 14 décembre, les juges déclarent nulle et non avenue sa radiation et exigent sa réintégration des listes. La

Direction générale des élections refuse toujours d'appliquer la décision de justice.

Cette première victoire de Macky Sall sur Ousmane Sonko semble toute relative lorsqu'on regarde la popularité jamais entachée de Sonko. La stratégie adoptée par les membres du parti dissout, le Pastef, semble dérouter le camp adverse. La campagne pour les parrainages n'a été visible que lorsque, Ousmane Sonko, de sa cellule, a désigné Bassirou Diomaye Faye (en prison lui aussi), pour être parrainé, et éventuellement, pour être candidat. Plan B du Pastef ? Les responsables les plus influents de ce parti s'obstinent à dire que Sonko reste le plan A, B, C, D, etc. déjouant tous les scénarios à deux mois du scrutin. Pour plusieurs observateurs, « *Sonko, sera roi au faiseur de roi* » pour 2024. De toute évidence, rien, dans la loi, n'empêche Ousmane Sonko d'être candidat. Le système étatique qui est censé être à équidistance des chapelles politiques, en particulier l'administration qui gère le processus électoral et la justice, notamment le Conseil constitutionnel, jouera-t-il le jeu démocratique jusqu'au bout ? Il y va de la crédibilité des institutions sénégalaises.

Le temps des manipulations et des fake news

A chaque élection présidentielle, son lot de boules puantes. Comme en 2019, c'est le camp du pouvoir qui commence à sortir des affaires pour mouiller des personnalités politiques. Ousmane Sonko est la première victime d'accusations de financement qui viendrait du Qatar. On se rappelle que durant la campagne de 2019, des accusations étaient portées contre lui de bénéficier d'une part de financements de lobbies pétroliers, d'autre part de l'argent en provenance de Russie. Des accusations sans fondements, vite démontées. Cette fois-ci les hostilités ont été lancées par un député de la majorité durant la session ordinaire de l'Assemblée, révélant que Sonko aurait reçu une importante somme d'argent, puis « *l'information* » est relayée par deux journalistes très proches du pouvoir, et qui ont toujours montré leur hostilité contre Sonko, qui précisent qu'il s'agirait de 20 millions de dollars. Quand, comment, où ? Pas plus de précisions pour l'instant. Les Sénégalais ne croient évidemment pas à cette accusation pour la moins curieuse, dont la source principale serait un court article du *Canard enchaîné*, qui en aucun moment ne présume que Sonko aurait reçu de l'argent du Qatar, mais qui prétend, « *selon un diplomate marocain* », que le Qatar aurait versé beaucoup d'argent au Sénégal, pour convaincre la communauté mouride de soutenir Sonko.

Quelques jours plus tard, c'est l'ex allié de Macky Sall, Moussa Diop, ancien DG de la société de transport public Dakar Dem Dikk et candidat déclaré à la présidentielle, qui fait une déclaration publique, documents à l'appui, accusant plusieurs personnalités importantes, dont le Président Macky Sall lui-même et Mamadou Diagna Ndiaye Président du CNOSS, d'être impliquées dans une sombre histoire de contrats miniers sur le diamant sénégalais. Aly Ngouille Ndiaye cité par Moussa Diop a démenti, tandis que l'homme d'affaires Jean Claude Mimran menace de porter plainte. Le procureur de la République l'a inculpé pour les chefs d'accusation suivants : « *actes de nature à jeter le discrédit sur les institutions de la République* », « *diffusion de fausses nouvelles* » et « *diffamation* ». Là également, l'opinion publique a du mal à croire à cette histoire pour le moins rocambolesque.

Il est certain que les fake news vont envahir le débat public durant la campagne électorale. C'est d'autant plus compliqué, qu'ils émanent souvent des médias traditionnels, presse écrite, radios et télévisions, et de journalistes ou de chroniqueurs connus. Les citoyens sont déjà alertés sur l'importance de se prémunir et de veiller de confronter les informations les plus sensibles, dans un pays où le « *scandale* » sous toutes ses formes est au goût du jour, valorisé par presque l'ensemble des médias. Paradoxalement au Sénégal, ce sont les réseaux sociaux qui jouent le rôle de fact-checking, et qui aident à démêler le vrai du faux. Il est temps que la presse sénégalaise ait le courage de s'interroger sur son véritable rôle et les acteurs qui la parasitent.

La démocratie doit avoir le dernier mot !

Pour beaucoup d'analystes politiques et des personnalités de la société civile, cette élection présidentielle de février 2024 est une opportunité pour le Président Macky Sall, de montrer aux Sénégalais et à la face du monde, qu'il respecte les principes démocratiques et sortir par la grande porte, en organisant une véritable élection, inclusive, libre et transparente. Sur le plan matériel, le bilan de Macky Sall est jugé globalement bon. Il a rehaussé le niveau des infrastructures dans pratiquement tous les domaines. Sur l'Etat de droit par contre, il y a eu beaucoup de lacunes. La corruption est au plus haut niveau, corrélée par l'indice de perception de la corruption du Sénégal qui se retrouve dans la zone rouge avec une note de 43/100. Dans son dernier rapport, la Cour des comptes épingle la gestion du fonds de riposte Covid ;

elle relève que des « *fautes de gestion* » et des « *infractions pénales* » ont été commises durant la période 2020-2021. Elle a demandé l'ouverture d'une information judiciaire restée lettre morte. L'impunité semble donc dicter sa loi aussi bien pour les personnalités publiques citées dans des affaires de détournements, que pour les forces de l'ordre. Entre mars 2021 et juin 2023, 70 personnes ont été tuées (dans des manifestations politiques le plus souvent, mais aussi d'autres sur le foncier ou les ressources minières, d'autres de façon mystérieuse), sans que des enquêtes sérieuses ne situe les responsabilités. Les interdictions de manifestations pacifiques se sont également multipliées dans le pays au point l'autorisation devient étonnante.

Macky Sall lui-même a reconnu les problèmes de gestion dans ses dernières sorties. Il semble regretter de n'avoir pas pu bien mener certains programmes parce que ses collaborateurs n'ont pas joué le jeu. Mais du moment qu'il n'a jamais voulu sanctionner les fautifs, il se retrouve face à un constat amer.

En organisation une élection présidentielle, inclusive, libre et transparente, Macky Sall se situera au-dessus de la mêlée, en tant que Président de tous les Sénégalais sans exclusive, garant du respect de la Constitution, donc de l'égalité de tous les citoyens, en l'occurrence ici de l'égalité de tous les candidats à la présidentielle. Ce qui implique la neutralité intrinsèque de l'administration et de la justice. Ce qui de fait devrait garantir la légitimité politique, électorale et populaire du Président élu et démontrer à la face de l'Afrique et du monde, que le Sénégal demeure une grande démocratie malgré les remous inhérents tout mode de régulation politique et sociale.

Parler des véritables enjeux

Ces dernières années, les vrais enjeux de développement ont été occultés du débat public, laissant la place au sensationnel, aux scandales, aux pseudo scandales et aux fake news. Cette élection devrait néanmoins être l'occasion de parler économie, dette publique, souveraineté politique et économique, inflation, environnement, pauvreté, infrastructures, logement, santé, éducation, accords de pêche, jeunesse, émigration, emploi, développement agricole, accès au foncier, industrialisation, décentralisation, justice, sécurité, défense de l'intégrité territoriale, paix définitive en Casamance, intégration africaine, panafricanisme, etc.

Pour l'élection de 2019, Ousmane Sonko avait sorti un livre programme qui fait référence. Macky Sall lui emboîta le pas. C'est de cette vitalité démocratique dont le Sénégal a besoin. Dr Abdourahmane Diouf a récemment publié une série de livres pour proposer des solutions. De plus en plus d'hommes et de femmes politiques écrivent pour partager leur vision du Sénégal et de l'avenir avec de fortes propositions. Un bon signe. A condition que cette productivité intellectuelle suscite le débat d'idées, de programmes.

Youssouph Sané

Affaire Sonko : Alioune Tine dénonce « un manque caractérisé de responsabilité et de compétence »



Alioune Tine, spécialiste des droits de l'homme, fondateur d'Afrikajom Center

À quoi sert la justice en tant qu'organe de régulation en période électorale et de surcroît sur la question importante de l'éligibilité si sa décision n'est pas appliquée par les institutions concernées notamment l'administration ? Comment qualifier une administration chargée d'organiser les élections qui, non seulement refuse d'appliquer la décision de justice, mais se dérobe derrière des pratiques et des comportements qui humilient, méprisent des citoyens, en s'abritant derrière la force et les Forces de Défense et de Sécurité. Des méthodes peu conformes aux normes, aux textes, aux règlements et à la bienséance, qui choquent et indignent. Ces images de l'avocat d'Ousmane Sonko (Me ciré Clédor Ly, Ndlr) et d'Ayib Daffé face aux policiers sont catastrophiques pour l'image du Sénégal. Le silence du ministre de l'intérieur Sidiky Kaba est inadmissible, il nous doit des explications et doit agir pour faire respecter la décision de justice. Il y va de la crédibilité du processus électoral et de sa crédibilité personnelle au regard de son parcours exceptionnel en tant qu'avocat et de militant des droits de l'homme. Il est désormais un homme d'Etat, il doit agir avec dignité et responsabilité. C'est pour la première fois que le Sénégal fait l'expérience d'une défaillance aussi caractérisée de son administration face à une question majeure de démocratie et d'Etat de droit pour une raison simple : l'Administration électorale ne communique pas, ne dialogue pas, ne se concerta pas avec les acteurs concernés. C'est un manque caractérisé de responsabilité et de compétence. Loin de manifester l'Autorité de l'Etat, on montre au contraire les faiblesses des institutions et de leurs animateurs que l'on compense par des ruses maladroites, par les forces de police et par un autoritarisme rampant et toxique pour le climat politique et social. Il faut dialoguer, c'est le dialogue et la concertation qui peuvent permettre de trouver des consensus forts en matière électorale. Le Président Macky Sall ne doit pas quitter le pouvoir en laissant derrière une situation confuse et instable. Il doit parler et dialoguer chaque fois que des difficultés se présentent. Nous avons besoin de cette flexibilité qui a toujours porté bonheur au Sénégal. Alors il faut le dialogue de la dernière chance.



MALI :

FIN DE LA MINUSMA, ET APRÈS ?

Dix ans après son déploiement au Mali pour aider à la stabilisation de ce pays sahélien en proie à une rébellion dans sa partie septentrionale et à une menace terroriste croissante, la MINUSMA a officiellement achevé son retrait de ce pays le 11 décembre dernier. Ce retrait intervient à la demande des autorités maliennes qui en ont fait une exigence le 16 juin dernier devant le Conseil de sécurité. Quel bilan pour cette mission qui est considérée comme l'une des opérations les plus coûteuses de l'ONU ?

Entre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) et le Mali, c'est bien terminé. L'épineuse question du départ de celle-ci qui avait suscité des débats houleux au sein de l'opinion publique malienne depuis le début des tensions entre la mission onusienne et les autorités de Bamako aura finalement connu son épilogue en ce mois de juin 2023. En effet, dans un discours prononcé devant le Conseil de sécurité des Nations Unies ce vendredi 16 juin, Abdoulaye DIOP, le Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale a estimé que « *La MINUSMA semble devenir une partie du*

problème en alimentant les tensions intercommunautaires exacerbées par des allégations d'une extrême gravité et qui sont fortement préjudiciables à la paix, à la réconciliation et à la cohésion nationale. Cette situation engendre un sentiment de méfiance des populations maliennes à l'égard de la MINUSMA, et une crise de confiance entre la mission de la paix de l'Onu. » avant de demander « *le retrait sans délai* » de celle-ci.

A la suite de cette demande des autorités de Bamako, le Conseil de sécurité a acté la fin de ladite mission dans la mesure où « *le maintien de la paix est basé sur le principe du consentement du pays hôte, et sans ce consentement, les opérations sont presque impossibles* » a annoncé El-Ghassim Wane, le chef de la MINUSMA.

Un bilan mitigé

Au cours de ces dix années de présence sur le territoire malien, la MINUSMA a multiplié les actions visant à accentuer la stabilisation du Mali. Elle a joué un grand rôle dans la signature

de l'Accord pour la paix et la réconciliation. Même si son application semble de plus en plus compromise, cet accord a au moins le mérite d'avoir mis fin aux hostilités entre les forces armées maliennes et les groupes armés signataires de 2015 à la mi 2023. La MINUSMA a également appuyé le processus électoral de 2016, 2018 et 2020 tant en termes de logistique à travers l'acheminement du matériel électoral, des cartes d'électeurs dans les chefs-lieux de même que le transport des différents candidats souhaitant se rendre dans les régions du Nord ainsi qu'en termes de sécurisation des bureaux de vote et de formation des agents électoraux. A cela, il faudrait ajouter l'assistance humanitaire à l'endroit des populations civiles et la formation des forces de défense et de sécurité maliennes.

Malgré tous ces efforts déployés par la MINUSMA, elle laisse derrière elle un bilan mitigé. En effet, avec ses plus de 15 000 soldats, l'opinion publique s'attendait à ce qu'elle s'engage dans la lutte contre le terrorisme aux côtés des forces armées maliennes. Le fait qu'elle ait observé une attitude passive face à l'expansion de la menace terroriste du Nord vers les autres régions du Mali explique en grande partie son échec. Pour le sociologue malien Mohamed Amara, « *La MINUSMA n'a pas été en mesure de trouver l'équilibre entre ses missions qui sont clairement définies et le nouveau contexte malien fait de terrorisme et de transition militaire, différent du contexte des années 2012, 2013 et 2014* ». Si les responsables de la MINUSMA à l'instar du général Gaye refusent de parler d'échec de la MINUSMA estimant que « *c'est une mission très positive qui, en fin de compte, a donné beaucoup de satisfaction, même si, dit-il nous aimerions faire plus avec les ressources limitées dont nous disposons* », Abdoulaye DIOP, le ministre malien des affaires étrangères est quant à lui très formel au sujet du bilan de cette dernière. Pour lui, « *le réalisme impose le constat de l'échec de la MINUSMA dont le mandat ne répond pas au défi sécuritaire* » dans la mesure où « *après plusieurs années de déploiement des forces de la MINUSMA sur le terrain, la situation sécuritaire, qui concernait jadis le Nord du pays, s'est progressivement dégradée dans les autres régions du Mali, notamment le centre* ».

Et après ?

Même si la présence de la MINUSMA n'a pas empêché l'expansion du terrorisme et la dégradation de la situation sécuritaire dans les autres régions du Mali, son départ

laisse néanmoins un immense vide à combler. D'abord, l'armée malienne dont l'effectif est relativement insuffisant pour couvrir tout le territoire va devoir renforcer ses rangs à travers des vastes campagne de recrutement. A travers la militarisation de la police nationale ainsi que les derniers recrutements de l'armée, il semble évident que les autorités ont pris conscience de ce défi. Toutefois, il faudra encore quelques années à l'armée malienne pour combler ce vide. Au vu des dernières victoires remportées par les forces armées maliennes dans la reconquête de l'intégrité du territoire en particulier la reprise de la ville Kidal le 14 novembre dernier aux mains des rebelles du Cadre Stratégique Permanent, on peut déduire que les autorités maliennes avaient déjà pris les précautions nécessaires avant de demander le départ de la MINUSMA. Pour autant, si la reprise de Kidal et des autres villes du nord peut certes être perçue comme une victoire en soi, les forces armées maliennes devront également s'illustrer dans la lutte contre les groupes armés terroristes pour pouvoir redonner au Mali sa souveraineté pleine et entière.

Ensuite, ce départ pose un défi logistique énorme à l'armée qui, jusque très récemment n'avait pas fait de l'achat des équipements l'une de ses priorités. Les acquisitions faites auprès de la Russie, de la Chine et de la Turquie au cours des derniers mois constituent un début de prise de conscience et une volonté affichée par les nouvelles autorités de relever les défis post-Minusma. Enfin, dans la plupart des régions du Nord du pays, la mission onusienne apportait une assistance humanitaire conséquente aux populations. Le départ de celle-ci met l'Etat malien face à ses responsabilités. Il lui faudra voler au secours des populations de ces contrées qui dépendaient fortement de l'appui de celle-ci en plus des employés qu'elle a dû remercier en se retirant. En plus des populations vulnérables, la MINUSMA employait également beaucoup de travailleurs locaux qui perdent donc leurs emplois. Dans des zones où le chômage des jeunes et un problème majeur et un terreau fertile au recrutement des groupes armés, l'Etat fait face à de gros défis. Le gouvernement a élaboré un ambitieux plan d'atténuation des effets du départ de la mission onusienne qui s'élève à plusieurs milliards sur 5 ans. En cette période de conjoncture économique difficile, la mise en œuvre de ce plan sera certainement très compliquée mais il a le mérite d'exister.



MALI - ALGERIE:

UNE AMITIÉ HISTORIQUE EN PERTE DE RYTHME

Les dernières tensions diplomatiques entre le Mali et l'Algérie résument une situation délicate qui prévaut depuis quelques années. Cette situation est délicate car il s'agit avant tout des discordances légitimes suivant la ligne diplomatique malienne, alors que du côté de la diplomatie algérienne, les dernières actions diplomatiques maliennes à l'égard d'Alger constituent une provocation majeure qui n'avait pas lieu d'être.

”

négociations ayant conduit en 2015 à la signature de l'Accord issu du processus d'Alger à Bamako entre le gouvernement malien et les groupes armés séparatistes maliens. Alger est depuis lors le chef de file de la médiation.

Avec du recul, on observera qu'au final tous les cadres mis en place pour accompagner

Lutte entre tendance hégémonique et tendance souverainiste

En substance pour la diplomatie algérienne, la dernière vaste action militaire malienne ayant conduit en début novembre à la reprise de **Kidal** (région malienne frontalière avec l'Algérie et surtout fief de la rébellion touarègue), constitue une menace pour la stabilité de l'Algérie, une menace pour le leadership algérienne dans le Sahel et une menace pour le leadership algérien dans la gestion de la rébellion au Mali. En effet, il faut rappeler que l'Algérie a abrité les

la mise en œuvre de cet accord ont finalement été un échec. Cet Accord outre, le fait d'avoir rétabli une certaine sérénité dans les rapports entre le gouvernement malien et les groupes séparatistes maliens, n'a, en effet pas apporté une plus-value considérable ou supplémentaire. Il aura tout de même permis à Alger de disposer d'un véritable leadership diplomatique jusqu'au coup d'Etat de 2021. En effet, dès l'arrivée au pouvoir, les nouvelles autorités maliennes avaient joué à l'équilibriste. L'application de l'Accord est passée symboliquement au pied

de la pyramide des priorités car dans la lecture diplomatique du Mali, cet Accord ne promeut pas les **trois principes fondamentaux** devant animés les décisions publiques et politiques mis en place par le **Colonel Assimi Goïta**, président de la transition malienne : le respect de la souveraineté du Mali, le respect des choix stratégiques et de partenaires opérés par le Mali, la prise en compte des intérêts vitaux du peuple malien dans les décisions prises. En outre, certaines dispositions de l'Accord ont été promues dans la nouvelle constitution comme la création Sénat ou encore l'adoption d'un nouveau découpage administratif et électoral. A l'époque, cette information avait été clairement signifiée à **Ramtane Lamamra** qui était ministre des Affaires étrangères de l'Algérie. Son successeur **Ahmed Attaf**, qui avait aussi hérité de ce dossier aussi brûlant que stratégique s'était rapidement rendu à Bamako en avril 2023 pour rencontrer son homologue malien **Abdoulaye Diop**. Il avait signifié à son tour une réanimation de cet Accord. En effet, Alger ne souhaitait aucunement des actions militaires auprès de sa frontière car risquées à différents égards. Bamako a rappelé la perspective non satisfaisante pour Alger d'une *«application intelligente de l'Accord»* dans le meilleur des cas.

En l'espèce, Bamako reproche plusieurs faits de dossiers à Alger qui ont tardé à être illustrés. La **tendance hégémonique** de la diplomatie algérienne (qui prend sens au regard des crises dans le Sahel) est loin de s'accommoder avec le désir exprimé par le Mali en termes de souveraineté et de sécurité. La trajectoire diplomatique malienne actuelle ramène à une question fondamentale que se pose les autorités maliennes actuelles, à savoir : **à qui profiterait l'application de cet Accord ?** Pour Bamako, ce n'est certainement pas le Mali, alors son application n'est pas à l'ordre du jour. A ce titre, Bamako ne s'est pas limité au verbe, mais est allé à l'action : une main tendue du ministre de la Réconciliation du Mali aux groupes rebelles touarègues (qui a été déclinée), une nouvelle constitution qui réaffirme la souveraineté du pays et son unicité territoriale (qui snobe l'Accord d'Alger et les velléités territoriales des groupes séparatistes touarègues maliennes), une vaste action militaire qui a conduit en novembre à la

reprise de **Kidal**. Bamako est pleinement dans la logique souverainiste qui prévaut depuis 2021.

Une situation qui n'était encore qu'une **«incompréhension diplomatique»** est devenue finalement **«une crise diplomatique»** ce mois de décembre 2023. Et pour cause, le Mali n'a pas apprécié la tenue de pourparlers à Alger autour de stabilité au Mali sans l'accord explicite de Bamako. Avec des faits malheureux majeurs pour cette initiative d'Alger : la présence de l'imam **Mahmoud Dicko** (confrérie kountiya) et des représentants de **groupes séparatistes touarègues** délogés de Kidal, il y a à peine un mois.

La perspective diplomatique à cet égard est restée clairement fondée sur la question de la **souveraineté territoriale du pays**. Après le retrait du contingent français, de la mission onusienne (Minusma) du pays à la demande de Bamako motivé par la nécessité de l'affirmation de la souveraineté du pays, l'Algérie n'allait certainement pas pouvoir continuer à porter un Accord qui continue à être trainé dans la boue et qui présente un sérieux problème de reconnaissance juridique dans l'architecture actuelle des normes au Mali. Suivant cette logique, la question qui se pose est alors : **cet accord est-il aujourd'hui caduc ?** La réponse est clairement oui. Bamako refuse en effet sur fond de cet Accord aucune forme de mise sous tutelle qui ira porter atteinte à la souveraineté du pays. D'ailleurs, pour signifier cela, Bamako ira plus loin dans sa réaction envers Alger en signifiant à Alger qu'une *«interférence dans ses affaires intérieures»* conduira en d'autres termes à une grave violation dans les relations entre États.

L'appel du Maroc et ses implications

Il convient de rappeler que le choix de la diplomatie malienne de répondre à l'appel du royaume chérifien reste d'abord dans une logique de lecture celle de l'application du **principe du respect des choix stratégiques et de partenaires opérés par le Mali**. D'autre part, il convient de rappeler le lien particulier entre **Abdoulaye Diop** et **Nasser Bourita**, les chefs de la diplomatie des deux pays. Ensuite, il faut rappeler que le Maroc a affiché un désir

de proximité avec le Mali depuis le début de la transition. C'est dans cet élan que le royaume avait affiché *sa solidarité avec le peuple malien visé par une série de sanctions de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (Uemoa), notamment un embargo économique et un gel des avoirs à la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) après les sanctions contre le pays.*

Bien qu'il s'agisse d'une **main tendue du Maroc vers le Mali et les autres pays du Sahel**, la réponse favorable malienne déplaît fortement à Alger qui voit son influence impactée. Cette influence avait déjà reçu un coup avec la création de l'**Alliance des Etats du Sahel (AES)**. Pire, le lien entre ces Etats sahéliens et le royaume chérifien tend à confirmer une vieille légende sahélienne celle d'une Algérie, *base arrière des organisations terroristes et des groupes armés opérant dans le sahel et dans le Sahara*. Avec cette collaboration avec ces Etats sahéliens en pleine crise sécuritaire et sous sanctions, Rabat tend à restreindre l'influence algérienne dans le carcan *d'abri de terroristes et d'organisations comme le front Polisario*.

Alger – Bamako : deux vieux amis conscients de l'importance du maintien d'une relation avant tout historique

Le Monde change et le Sahel est difficile tant sur le plan de la sécurisation que sur le plan diplomatique mais ni le Mali ni l'Algérie ne souhaitent en l'espèce entacher cette amitié devenue hautement stratégique en plus d'être foncièrement historique.

En effet, il mérite d'être rappelé que l'amitié entre les deux pays a été avant tout le fruit d'une amitié forte et d'une **convergence idéologique** entre deux hommes forts et deux figures des indépendances africaines : **Modibo Keïta** (Mali) et **Ahmed Ben Bella** (Alger). Les relations entre les deux pays sont des relations populaires paisiblement construite sur un fond d'amitié. Pour l'histoire, il convient de garder en tête que Modibo Keita va réaffirmer son engagement envers le Peuple algérien, le 30 mai 1962

au grand palais du Kremlin à Moscou en ces termes *«Le Mali ne saura considérer sa mission comme accomplie tant qu'un seul pouce du sol africain sera occupé par les colonialistes avides»*. En d'autres termes, les deux pays vont devoir revisiter le passé pour avancer. Cette donnée reste une perspective analytique pour Bamako dans la mesure où une coopération entre Alger et les groupes séparatistes touarègues dans le septentrion malien n'est pas une option.

Mohamed MAIGA,

Analyste, directeur du cabinet Aliber Conseil



**LE GROUPE AZALAI HÔTELS VOUS SOUHAITE
UNE BONNE JOURNÉE INTERNATIONALE
DES RESSOURCES HUMAINES**

**REJOIGNEZ
LE PROGRAMME
DE FIDÉLITÉ**

nomad

sur www.azalai.com

AZALAI®

LOCATION DE PAGES DU MENSUEL + INSERTION SUR LE SITE ET RELAIS RÉSEAUX SOCIAUX

- Double page : 250 000 FCFA (382€)
- Pleine page : 200 000 FCFA (306€)
- 1/2 page 100 000 FCFA (153)
- Bandeau bas de page : 50 000 FCFA (77€)
- Publi-reportage double page : 150 000 FCFA (230€)
- Publi-reportage une page 100 000 FCFA (153€)
- Annonces simple : 30 000 FCFA (46€)
- Abonnement à notre mensuel payant : 5 000 FCFA (58 000 FCFA annuel).

CONTACT :

Service Commercial L'Analyse De la Semaine - ADS

contact@analysedelasemaine.com

+223 77 14 49 81 / +223 65 28 29 30

Nous rejoindre sur Twitter : <https://twitter.com/analysesemaine>

Bamako/Sotuba zone industrielle

L'analyse  **de la semaine**